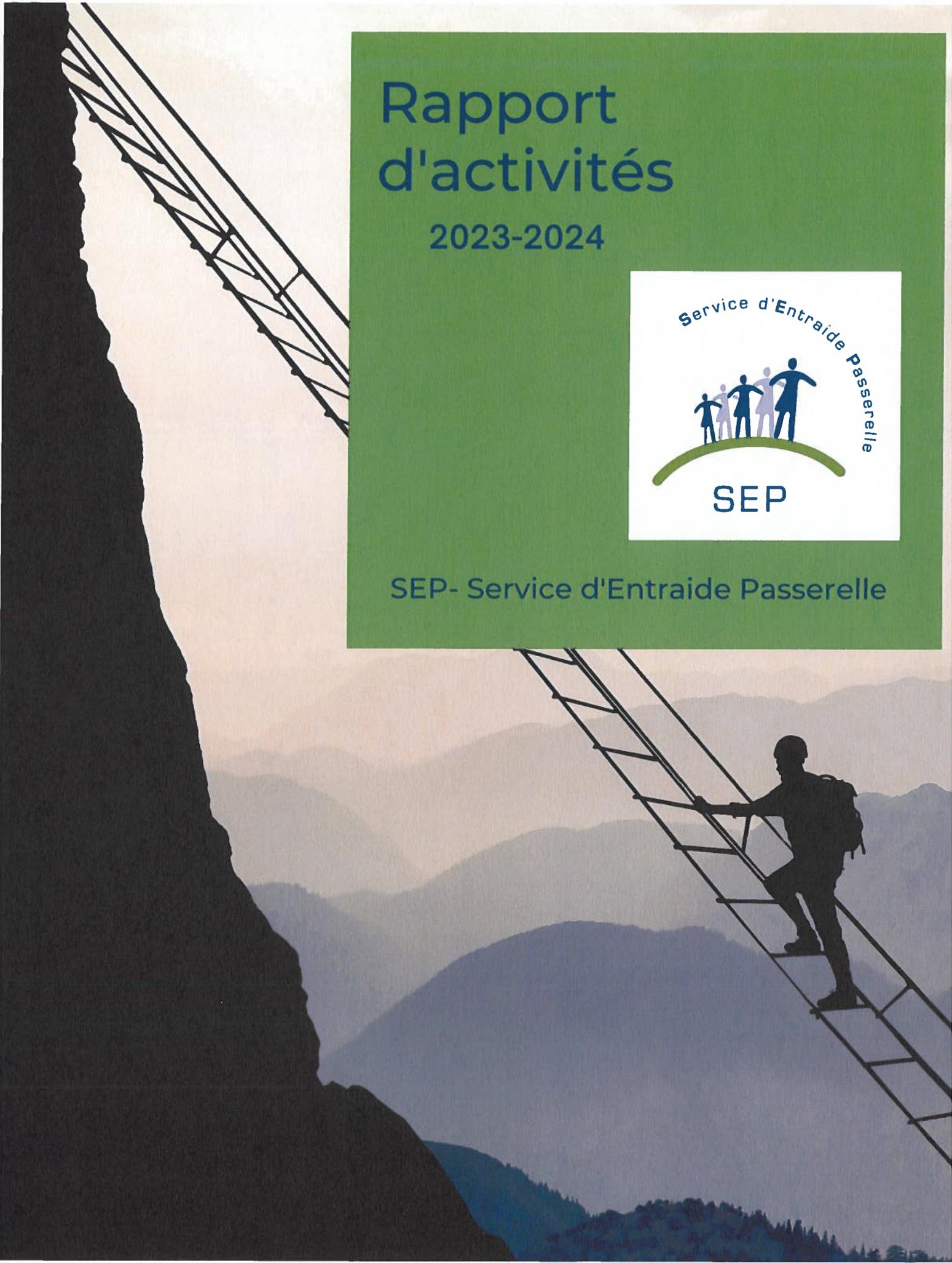


# Rapport d'activités

2023-2024



SEP- Service d'Entraide Passerelle



## TABLE DES MATIÈRES

<i>La détresse et l'enchantement 2<sup>e</sup> partie</i> .....	3
Présentation du rapport annuel d'activités 2023-2024 .....	4
Rappel des priorités 2023-2024 .....	5
<b>1. LE SEP EST UN ORGANISME D'ACTION COMMUNAUTAIRE</b>	
• Le SEP est une personne morale inscrite depuis 1971 .....	7
○ Statut légal du SEP 23-24 et En cours/à prévoir 24-25 .....	8
• Le SEP est enraciné dans la communauté à laquelle il contribue .....	9
○ Note sur l'ouverture à la communauté, en particulier les pères .....	9
○ Réalisation des priorités 23-24 et En cours/à prévoir 24-25 .....	13
• Le SEP entretient une vie associative et démocratique .....	14
○ Réalisations des priorités 23-24 et En cours/à prévoir 24-25 .....	17
• Le SEP est autonome .....	17
○ Schéma des facettes de l'autonomie de l'observatoire de l'ACA .....	19
<b>2. LE SEP EST UN ORGANISME D'ACTION COMMUNAUTAIRE AUTONOME</b>	
• Le SEP est dirigé par un conseil d'administration (CA) indépendant .....	20
○ Statut ACA du SEP 23-24 et En cours/à prévoir 24-25 .....	20
• Le SEP a été constitué à l'initiative des gens de la communauté	
○ Historique .....	20
• Le SEP a une mission sociale favorisant la transformation sociale .....	23
○ À propos de la prédominance des activités familiales .....	23
• Le SEP a des pratiques citoyennes axées sur la globalité .....	27
<b>3. LE SEP SE PRÉOCCUPE DE LA DÉFENSE COLLECTIVE DES DROITS</b>	
• Le SEP et l'éducation populaire autonome .....	28
• Le SEP et l'action politique non partisane .....	29
• Le SEP et la mobilisation sociale .....	29
• Le SEP et la représentation politique .....	30
○ Réalisations des priorités 23-24 et À prévoir 24-25 .....	31
<b>4. LE SEP EST UN ORGANISME COMMUNAUTAIRE FAMILLE</b>	
• Le SEP se préoccupe du développement de tous les membres de la famille et de la qualité des relations entre les enfants et leurs parents	
○ Rappel de notre définition de la famille .....	31
○ Le SEP soutient les parents dans leur rôle parental et la qualité des relations parents-enfants .....	32
○ Accueil téléphonique et rencontres individuelles .....	33

• Le SEP valorise le rôle de parent. Il favorise la reconnaissance, le partage et l'enrichissement de l'expérience parentale	-----	35
○ <i>Poursuivre ma route avec mon enfant</i>	-----	35
○ Note générale sur la coparentalité	-----	36
• Le SEP favorise la prise en charge des familles par elles-mêmes	-----	37
○ <i>Mieux vivre ma rupture</i>	-----	38
• Le SEP constitue un moyen privilégié que se sont donné les familles pour répondre à leurs besoins et il soutient le(s) milieu(x) de vie	-----	39
○ Note sur les capacités du SEP en regard de la sécurité de toutes	---	39
<b>5. QUAND LA COPARENTALITÉ METS LES MÈRES ET LEURS ENFANTS EN DANGER</b>		
• L'engrenage du contrôle coercitif et ses impacts	-----	40
○ Sur les femmes et les mères		
○ Sur les enfants		
• <i>L'engrenage du contrôle</i> groupe d'entraide et de soutien	-----	42
• Réalisations des priorités 23-24 et En cours/À prévoir 24-25	-----	43
• Elles ne sont pas toutes mortes ... aucune n'en sort indemne	-----	44
 Ce qui reste des priorités 2023-2024 : le changement organisationnel	-----	51
 Présentation des priorités 2024-2025	-----	52

## *La détresse et l'enchantement - 2<sup>e</sup> partie*

Au SEP, le début de l'année 2023 avait débuté avec beaucoup d'espoir – et un plan d'action très ambitieux – car nous avons embauché une 2<sup>e</sup> travailleuse à la fin mai 2023. Encore en formation lors de l'Assemblée générale annuelle 2023, Valérie Bonneau a su apporter son expérience en gestion des organisations au déploiement du changement organisationnel. Un bref enchantement.

Cependant, sa probation a été abruptement suspendue par un arrêt prolongé suivi de sa démission en début février 2024. Il devenait clair que l'animation et l'intervention, en individuel comme en collectif, devenait trop chargées mentalement et émotionnellement.

Il faut se rappeler qu'au SEP depuis 2016 – et particulièrement depuis la pandémie de COVID-19 – le nombre de femmes et de mères ayant vécu de la violence conjugale, qui se poursuit bien après la séparation, augmente d'année en année. Cette grande détresse rend la tâche très complexe pour les travailleuses.

Il serait trop facile de se borner à orienter ces femmes et ces mères vers des ressources en hébergement. C'est ne pas tenir compte de la perception qu'elles ont d'elles-mêmes. Elles ne se considèrent pas victimes, puisque le stéréotype de l'abus physique comme seule manifestation de la violence conjugale, est encore généralisé malgré quelques campagnes gouvernementales. C'est pourquoi nous les appelons survivantes de contrôle coercitif. C'est ainsi qu'elles deviennent plus ouvertes à demander de l'aide à SOS violence conjugale tout en continuant à fréquenter le SEP.

Dès octobre 2023 donc, la coordonnatrice générale s'est encore retrouvée seule à répondre aux demandes tant du côté des participantes que des partenaires de la communauté. Elle a l'habitude : en 10 ans, depuis le retrait de l'aide financière de Centraide du Grand-Montréal, elle n'a été soutenue par une 2<sup>e</sup> travailleuse que 18 mois – en comptant les périodes de formation et de probation de 3 employées.

Et voilà que 10 ans plus tard, c'est le ministère de la Famille qui nous alerte à propos de critères non conformes pour continuer le financement à la mission. La coordonnatrice générale a vu, encore une fois, l'effet bouleversant que cela implique pour le conseil d'administration, les membres et les participantes du SEP.

*« Je vais où si vous n'existez plus ? » Wanda*

Courageusement, lors de réunions échelonnées de mars à mai 2024, le conseil d'administration a choisi de réaliser une planification stratégique pour y voir plus clair et assurer un avenir stable au SEP. Une personne dédiée à la gestion de ce projet a été choisie fin juin. Marilyne Matteau débute cette aventure avec nous au début juillet.

Le processus a pris du temps pour débiter. Nous prendrons le temps pour le réaliser correctement. Le SEP aura besoin de vous ses membres, ses participantes et ses partenaires pour qu'à l'Assemblée générale annuelle 2024-2025, le SEP renaisse avec une équipe revitalisée.

## PRÉSENTATION DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS 2023-2024

Le rapport annuel d'activités 2023-2024 se veut un outil pour que toutes soient outillées dans le processus de planification stratégique.

En s'appuyant sur les recommandations du ministère de la Famille, ce rapport présente comment le SEP devrait et comment il le fait pour remplir les différents critères de l'action communautaire, de l'action communautaire autonome et de l'action communautaire Famille. Il montre aussi la préoccupation du SEP quant à la défense collective des droits. Enfin, il rapporte un élément essentiel de son travail en ces temps de contrôle coercitif, d'accusation d'aliénation parentale contre les mères par des pères abusifs et de féminicides : la violence conjugale post-séparation ne peut s'accorder avec la coparentalité. Exiger cette dernière sans tenir compte de la première met les femmes, les mères et leurs enfants en danger.

## RAPPEL DES PRIORITÉS 2023-2024 - ALLIER TRADITION ET RENOUVEAU !

Un très ambitieux plan d'action qui comptait sur une équipe en poste toute l'année !

### SERVICES INDIVIDUELS

#### Tradition

- Poursuivre l'accueil téléphonique; informer, soutenir, orienter.
- Offrir des rencontres individuelles ; gratuit, confidentiel, accessible, convivial

#### Renouveau

- Revitaliser le service de clinique d'informations juridiques
- Aller au-delà des informations générales en droit familial

### PARTENARIATS (services individuels et groupes)

#### Tradition

- Collaborer aux concertations qui permettent l'amélioration des services
- Poursuivre la collaboration avec CDÉACF et Hybformation
- Suivre les travaux de FemAnVi, de SAS-Femmes et du comité VCPS de la FAFMRQ

#### Renouveau

- Intéresser des chercheuses à nos projets pour les survivantes de contrôle coercitif
- Actualiser les collaborations avec les cliniques juridiques communautaires

### GROUPES D'ENTRAIDE ET DE SOUTIEN ET MARRAINAGE

#### Tradition

- Offrir 3 cohortes des groupes d'entraide et de soutien MVMR, PMRAME
- Terminer l'intégration sur la plateforme MVMR des stratégies et de la traduction en anglais
- Offrir les ateliers sur le contrôle coercitif - vcps Le doigt dans l'engrenage ... comment en sortir

#### Renouveau

- Revoir la formule et les contenus des ateliers (Le doigt) et du groupe (PMRAME).
- Ajouter des séances d'information sur divers sujets
- Offrir le marrainage aux participantes

### RESSOURCES ET OUTILS

#### Tradition

- Poursuivre la collaboration avec le CDÉACF et Hybformation
- Optimiser l'utilisation des outils pour le travail d'équipe
- Utiliser les babillards communautaires, FB et le site web pour publiciser nos activités

### Renouveau

- Implanter Hestia solution (logiciel de gestion d'OBNL)
- Se doter d'un plan de communication
- Réaliser une planification trimestrielle en équipe
- Migrer vers une gestion financière par projet

### ACTIVITÉS VIE ASSOCIATIVE

#### Tradition

- Offrir des activités ponctuelles (fêtes, AGA) aux participantes et aux membres
- Tenir 2 cafés des esseulées durant la période des Fêtes
- Rédiger et envoyer le bulletin Le Lien 1-2 fois par année
- Recruter des membres et procéder au renouvellement (fin des cohortes des groupes et fin mai)

#### Renouveau

- Relancer les comités bénévoles (dont la clinique d'informations juridiques)
- Développer le marrainage
- Offrir aux bénévoles (CA inclus) des occasions de renforcer leurs capacités
- Exprimer notre reconnaissance

### DÉFENSE DES DROITS ET CAMPAGNES

#### Tradition

- Participer aux actions de mobilisation des concertations régionales et nationales
- Renouveler le membrariat suivant les enjeux émergents
- Contribuer aux demandes d'aide \$ pour des causes pertinentes

#### Renouveau

- Élaborer un plan d'action du SEP concernant les différentes mobilisations
- Intégrer le plan d'action dans le calendrier général des activités

### RÉFLEXION SUR LES POLITIQUES INTERNES

#### Tradition

- Poursuivre le travail d'actualisation des politiques internes avec passage de coordination générale à co-coordination
- Passer d'une travailleuse solitaire à une équipe : intégrer 1 travailleuse permanente et 1 contractuelle

#### Renouveau

- Améliorer les conditions de travail, y compris les avantages sociaux et des mesures de prévention
- Élaborer un plan couvrant la vie de la travailleuse au SEP

## 1. LE SEP EST UN ORGANISME D'ACTION COMMUNAUTAIRE

### **PRINCIPES**

- **Le SEP est une personne morale** selon la Loi des compagnies du Québec (partie 3) et un organisme de bienfaisance selon la Loi canadienne des OBNL; les numéros d'identifications apparaissent au verso de ce rapport.
- Situé à Montréal, le SEP a son siège social à la Maison Parent-Roback, dont l'adresse apparaît au verso de ce rapport. Les services, réunions du CA et des comités, ainsi que les AGAs y ont lieu en présentiel ou via zoom.
- Le conseil d'administration (CA) du SEP comprend 5 postes d'administratrices. Le quorum est fixé à 3 membres élues.

### **PRATIQUES:**

- **Le SEP est devenu un organisme à but non lucratif en 1971** sous le nom de ANO-SEP.
- La Charte originale mentionne les objectifs suivants :
  - Grouper les femmes ayant subi la séparation ou le divorce;
  - Fournir des éléments de base qui aideront les familles à prendre certaines décisions pratiques au moyen de cours et conférences;
  - Créer l'occasion d'entraide et d'échange entre les membres afin qu'elles puissent trouver elles-mêmes des solutions à leurs problèmes au moyen de réunions;
  - Promouvoir le loisir en famille pour le foyer à parent unique et inspirer les divers services de loisirs dans ce sens;
  - Faire des recherches concernant la femme séparée ou divorcée avec sa famille et en faire connaître les résultats à la société;
  - Travailler à l'élaboration d'une politique familiale et promouvoir le travail d'équipe entre techniciens et bénévoles.

De nos jours, les objectifs sont regroupés ainsi :

- Informer et soutenir les femmes et les mères vivant une rupture de couple ou un divorce;
- Réduire l'isolement des femmes et des mères, vivant ou ayant vécu une rupture de couple ou un divorce en créant un lieu d'échange et de partage;
- Outiller les femmes et les mères afin qu'elles puissent procéder à la réorganisation de leur vie et de celle de leurs enfants;
- Travailler en partenariat avec d'autres organismes sur des dossiers pertinents à sa mission.

- En 2005-2006, ANO-SEP a changé de nom pour devenir le Service d'Entraide Passerelle; des lettres patentes supplémentaires ont été produites sans en changer les objectifs.
- Les règlements généraux ont été modifiés lors de l'AGA de 2023 et ils ont fait partie de la reddition de comptes. La dernière déclaration annuelle au Registre des entreprises, ainsi que les modifications en cours d'année ont été faites entre juin 2023 et mars 2024.
- Groupe de femmes, le SEP a choisi la Maison Parent-Roback en décembre 2017 afin d'assurer une meilleure sécurité pour ses participantes et ses travailleuses et pour mieux collaborer avec les mouvements féministes qui y sont abrités.
  - Même si elles peuvent rejoindre des participantes ailleurs au Canada et même dans le monde via zoom, toutes ses activités ont lieu à partir de Montréal au Québec.

---

#### **Statut légal du SEP - 2023-2024**

- Aux lendemains des AGE et AGA de juin 2023, la coordination générale a rempli les obligations suivantes pour la reddition de comptes :
  - . Faire et payer la mise à jour annuelle au Registre des entreprises
  - . Remplir et envoyer les déclarations de Revenu Québec (TP-985.22) et de l'Agence canadienne du Revenu ARC (T 3010)
  - . Envoyer au ministère de la Famille le rapport d'activités et les États financiers vérifiés, en plus des règlements généraux modifiés

#### **Statut légal du SEP - En cours et à prévoir en 2024-2025**

- Idem 2023-2024
- La chargée de projet entrera en contact avec nos interlocuteurs au Ministère et à la Fédération des associations de familles monoparentales et recomposées du Québec (FAFMRQ) pour débiter la planification stratégique
- Le cas échéant, de nouvelles lettres patentes et des modifications aux règlements généraux devront être votées en AGE

## **PRINCIPES**

- **Le SEP est enraciné dans la communauté.** Il est partie prenante du développement et de l'amélioration du tissu social de la communauté.
  - Fondé par 3 femmes qui « subissaient » le divorce entre septembre 1970 et décembre 1971, le SEP continue d'avoir un CA et des comités presque exclusivement constitués de la communauté visée par sa mission d'aide et entraide pour, par et avec les femmes et les mères monoparentales vivant une rupture de couple. Elles prennent part au développement de l'organisme et à la prise de décision.
  - Le SEP est en rapport avec d'autres organismes et travaille en concertation lorsqu'il évalue que sa mission ou ses activités s'y prêtent. En plus d'être membre de 4 regroupements nationaux et de 1 regroupement régional, le SEP collabore avec plusieurs organismes dont l'expertise peut aider ses participantes dans leurs démarches.
  - Organisme régional, le SEP connaît les réalités des femmes et des mères monoparentales de la grande région montréalaise qui vivent une rupture; en particulier, nous avons conscience des différences entre les instances qu'elles soient à Montréal (ville), Montréal (île), Laval, Rive-nord et Rive-sud, francophone ou anglophone, etc. Les difficultés d'accès aux services pour certaines catégories de mères et le traitement différencié qu'elles reçoivent selon leur identité, origine, condition ou statut sont aussi une réalité fondamentale à Montréal.
  - Le SEP publicise ses activités à travers des ressources communautaires en plus de sa page Facebook et de son site web.
  - Selon son approche, le SEP s'est doté d'un fonds d'accessibilité pour répondre aux besoins de sa communauté, des femmes et des mères monoparentales vivant souvent en situation de précarité. Ses locaux sont accessibles, avec une attention particulière aux adaptations nécessaires.

*Note sur l'ouverture à la communauté :*

### **DE QUELLE(S) FAMILLE(S) ON PARLE AU SEP ?**

Pour les fins de ce rapport annuel d'activités, notre vision de la famille est :

Au moment de la rupture, qu'elles aient des enfants ou pas, qu'elles aient eu le rêve de la maternité ou pas, nos participantes ont toutes un deuil familial à vivre. Ça peut être que les liens intergénérationnels et de cousinages élargis faisaient partie de la valeur ajoutée au couple. Ça peut être que l'accompagnement d'un

autre modèle enrichissait leur expérience familiale, avec les fêtes mais aussi les moyens de résilience que d'unir deux vies comporte. Et qu'on l'ait choisi ou pas, perdre l'autre, c'est aussi perdre tout ça.

En ce sens, pour nous, la famille ne débute pas avec l'arrivée d'une enfant puisqu'elle englobe toutes les sortes de famille qui sont des liens d'appartenance et d'interdépendance. Tout comme le couple se promet « aide et entraide », le SEP offre soutien et entraide à toutes les femmes qui vivent un deuil de couple. C'est pourquoi nous incluons toujours les *femmes* (cisgenres et trans) à côté de la mention *mères (monoparentales)* dans le concept de « familles visées par la mission du SEP ».

### OUVRIR À QUOI AU JUSTE ?

Tout comme certains organismes Famille ont une mission pour les hommes et les pères, la mission du SEP concerne les femmes et les mères monoparentales en situation de rupture.

Les appels d'hommes sont majoritairement le fait de travailleurs sociaux ou psychologues pour leurs « clientes » (3 en 2023-2024). Nous les renseignons sur les services possibles, à quoi s'attendre au SEP et nous leur rappelons que le SEP étant un organisme d'action communautaire autonome, la demande de la participante est volontaire.

Les très rares cas d'hommes qui demandent des services au SEP (2 en 2023-2024, dont un père pour sa fille) sont redirigés vers la ressource appropriée puisqu'il existe plusieurs groupes qui leur sont exclusivement destinés dans la région. Toutes ces réponses sont faites poliment – comme ce qui se fait toujours dans tous les groupes de femmes.

De fait, comme les femmes qui font appel à nos services, les hommes ont accès au 211, 811, 411 et google, leur famille ou leurs proches ou leur CLSC pour trouver l'aide dont ils ont besoin.

**Notre préoccupation est surtout pour la sécurité des participantes et de la travailleuse car nous n'avons AUCUN moyen de savoir lors d'un appel s'il ne s'agit pas plutôt d'un (futur) ex-conjoint qui cherche à contrôler sa conjointe. Nous rappelons que la violence post-séparation est dangereuse.**

#### **PRATIQUES:**

- **La contribution du SEP à la communauté :**
  - La séparation s'accompagne de plusieurs changements dans la vie quotidienne des femmes et des mères monoparentales. Le SEP entretient donc des liens avec plusieurs organisations aux missions spécifiques telles que :

- Le logement, notamment les organismes de logement social pour mères monoparentales ou femmes seules. Il faut noter que les critères d'admission de ces ressources ne sont pas toujours accessibles à nos participantes (enfants trop vieux, revenus trop élevés). Aussi, la pension alimentaire des enfants peut encore être calculée dans l'allocation logement malgré la victoire de la marche du pain et des roses (1995) pour la défiscalisation des pensions alimentaires. Notre liste de logements qui y font références comprend aussi les HLM, les OSBL d'habitation avec ou sans supervision et les coopératives pour faciliter la recherche de logement abordable en pleine crise du logement (problème structurel depuis 2000). Les listes d'attente sont cependant souvent trop longues pour être une solution en temps. Le SEP met en contact les participantes victimes de rénovictions avec les groupes de défense des droits des locataires. Cependant, la livraison de permis de travaux des arrondissements n'est pas nécessairement en phase avec leur interdiction de airbnb, les recours sont minces. Même celles qui ont droit à la déclaration de résidence familiale ou qui ont des revenus suffisants pour être propriétaires trouvent difficilement à se relocaliser à prix équivalent sans changer les enfants d'école par exemple.
- Les revenus et le budget, souvent les participantes retournent aux études ou s'orientent vers un nouvel emploi : le SEP diffuse donc les ouvertures dans les programmes d'employabilité, particulièrement ceux pour les femmes, mères monoparentales ou celles de plus de 40 ans. Nous intéressons celles qui retournent aux études aux 2 programmes de bourses annuelles. Nous leur rappelons que la pension alimentaire des enfants peut encore être calculée dans l'aide financière aux études malgré la victoire de la marche du pain et des roses (1995) pour la défiscalisation des pensions alimentaires. Plusieurs de nos participantes vivent un arrêt de travail – quelques fois un « congé » parental, suivi d'un retour précipité au travail, suivi d'un arrêt maladie pour séparation, avec problèmes liés à l'assurance-emploi. C'est pourquoi nous collaborons avec le Mouvement action chômage dans le dossier « Pousse mais poussettes égales ». Nous sommes en lien avec l'ACEF du Nord de Montréal en ce qui concerne les campagnes sur Hydro-Québec et le transport en commun (y compris le transport adapté). Leur budget est un outil diffusé lors de la première rencontre de *Mieux vivre ma rupture*.
- La santé mentale et physique, le SEP a des liens avec des groupes de défense des droits en santé mentale et des personnes en situation de handicap pour une intervention plus adaptée aux participantes et les informer sur leurs droits. Celles qui désirent prendre en charge leur médication sont référées à un groupe spécialisé.

- Les relations parents-enfants, nous référons régulièrement à Première ressource aide aux parents et nous utilisons la grille des besoins des enfants de la formation Protection des enfants en contexte de violence conjugale.
- La violence conjugale post-séparation, le SEP est reconnu comme co-chercheur partenaire des milieux de pratique de SAS-Femmes et membre de FemAnVi; en particulier lors des nombreux webinaires auxquels nous participons, nous collaborons en apportant notre expertise spécifique car nos participantes font partie d'un bassin peu connu des chercheuses. Nous diffusons les différentes capsules produites par SOS-violence conjugale (où nous référons les survivantes de contrôle coercitif pour avoir accès aux services externes des maisons d'hébergement). Nous avons acheté la trousse sur le contrôle coercitif produite par le Regroupement des maisons d'hébergement pour femmes victimes de violence. Le SEP oriente ces survivantes vers les ressources légales comme Rebâtir et Juripop ou infoséparation.
- Le SEP partage ses ressources, particulièrement avec la Maison Parent-Roback dont il est membre. En plus d'agir à la présidence du CA et à la coordination par intérim jusqu'à la fin août 2023, le SEP partage les annonces de financement et prête son matériel aux autres groupes: papier, service traiteur, filtre hépa. Nous achetons beaucoup de livres chez les éditions du Remue-ménage !
- Le SEP collabore toujours aux projets de Co-Savoir (anciennement CDÉACF) soit : cyberintimidation chez les adultes et groupes de femmes et TICs.
- Nouvellement membre de la Ligue des droits et libertés, le SEP veut documenter les liens entre la surveillance des coupables de violence conjugale post-séparation et les interpellations policières.
- Site web : [www.entraidepasserelle.org](http://www.entraidepasserelle.org)
  - De janvier à juin 2024, l'hébergement du site web du SEP est passé de Molotov à Koumbit.
  - D'avril 2023 à mars 2024, 5 articles ont paru sur le site web du SEP. La plupart annonce les activités de groupe ainsi que les offres d'emploi. Plusieurs femmes et mères nous ont trouvées grâce au site web.
- Page Facebook : <https://facebook.com/entraidepasserelle>  
Plus diversifiée, cette page présente plusieurs informations concrètes (nouvelles mesures gouvernementales, changements aux Lois, logements disponibles, etc.) des activités de groupes partenaires, des mots inspirants etc.

Du 1<sup>er</sup> mars 2023 au 31 mars 2024 :

- Couverture de la page : 660; visite de la page : 516
- 19 nouveaux abonnements sur une audience de 349, en augmentation
- 95,6% sont des femmes, 4,4 % sont des hommes\*; groupe d'âge le plus populaire : 35-44 ans.

\* essentiellement des chercheurs et des intervenants d'organismes.

- Babillards communautaires : les activités du SEP sont publiées dans les différents organes de communication d'autres organismes communautaires (Arrondissement.com devenu Macommunauté, Co-Savoir, petites annonces du RIOCM, bulletin de la TGFM, etc.).
- Une publication du bulletin aux membres *Le Lien* a été réalisée (#199 - spécial Fêtes 2023)
- Fonds d'accessibilité pour faciliter la participation des femmes et des mères monoparentales qui fréquentent le SEP :
  - Les frais de gardiennage et de transport (collectif ou stationnement) sont remboursés par ce fonds;
  - En 2023-2024, c'est près de 1 505 \$ qui ont dépanné 43 femmes et mères et leur ont permis de participer aux activités.

---

### Réalisations des priorités 2023-2024

- La participation aux concertations qui permettent l'amélioration des services, notamment avec le Mouvement Action-chômage de Montréal et Co-Savoir, s'est poursuivie
- L'animatrice intervenante suit les travaux de FemAnVi et de SAS-Femmes
- Les babillards communautaires, FB et le site web ont été revitalisés

---

### En cours et à prévoir en 2024-2025

- Les concertations les plus importantes sont : Pousse mais poussettes égales et Comité Accès aux garderies pour demandeuses d'asile, Coalition justice numérique et pratiques de diffusion des savoirs féministes des groupes de femmes
  - Le SEP veut préparer un projet qui intéresse des chercheuses au profit des survivantes de contrôle coercitif
  - Il reste à élaborer une politique de gestion des données personnelles (Loi 25) pour le site web et à en finaliser la sortie sécuritaire (sans retour de google à la page web du site); de nouvelles adresses courriel sont en cours de diffusion parmi nos partenaires
  - Le comité *Le Lien* a publié un #200 en avril 2024; la fréquence des sorties devrait augmenter à 3 par année
  - À l'issue de la planification stratégique, le SEP se dotera d'un plan de communication.
- 

### **PRINCIPES**

- **Le SEP entretient une vie associative et démocratique.**
  - Le SEP tient son AGA avant le 30 juin de chaque année – soit un maximum de 3 mois après la fin de l'année financière. Les membres du CA y sont élus à travers les membres en règle. Une AGE précède l'AGA lorsque des modifications substantielles sont présentées aux membres.
  - À travers son bulletin *Le Lien* et ses efforts d'adhésion au membrariat, le SEP recherche activement l'implication des participantes, qui expriment ainsi leur désir de « *donner aux suivantes* ». Cette adhésion est libre et simple.
  - Fidèle à son énoncé de mission, le SEP offre support et entraide à toutes les femmes (cisgenres et trans), ainsi qu'à toutes les mères de la grande région montréalaise vivant des difficultés en lien avec leur rupture amoureuse, séparation ou divorce, quelle que soit leur origine, orientation, condition ou statut. La diversité de nos participantes et de nos membres en fait foi.
  - Les travaux et dossiers menés en collaboration avec les centres de recherche et autres organismes de défense collective des droits sont issus

des enjeux soulevés par les participantes aux groupes d'entraide et de soutien du SEP.

### **PRATIQUES:**

- **Activités vie associative et démocratique**

- Liste des membres du CA (21 juin 2023 au 2 mars 2024)  
Ellery Vagilidad, présidente, ancienne participante  
Annie De Silva, secrétaire, ancienne participante, remplacée par Geneviève Breault, ancienne participante  
Karina Toupin, trésorière, ancienne participante  
Céline Cyr, administratrice, ancienne participante  
Nathalie Deret, administratrice, ancienne participante.

Du 1<sup>er</sup> avril 2023 au 31 mars 2024, le CA a tenu 10 réunions dont 1 en présentiel avec repas et échangé une vingtaine de courriels. La plus importante réunion, tenue le 1<sup>er</sup> mars, dont une partie en huis clos, devait décider de l'avenir du SEP pour 2024-2025. Elles ont choisi de rester avec le ministère de la Famille en cette année charnière du programme de soutien à la mission des OCF. Geneviève Breault, secrétaire du CA a accompagné la coordonnatrice générale lors d'une rencontre subséquente avec le ministère de la Famille le 22 mars.

Les membres ont adopté 45 résolutions, dont :

12 concernaient la gestion budgétaire du SEP, en particulier;

- Contrat avec Hestia solutions pour la base de données
- Différentes contributions aux groupes partenaires, incluant une participation à une activité familiale avec le SFCGM
- Gestion de l'arrêt maladie, des heures supplémentaires et des vacances
- Gestion des signatures électroniques Revenu QC et ARC
- Inscription et bonification des travailleuses au Régime de retraite des groupes communautaires et de femmes
- Signature de l'avenant 2024-2025 avec le ministère de la Famille

18 concernaient la vie d'équipe et associative du SEP, notamment;

- Accueil de 3 nouvelles membres
- Démissions et cooptation de membres du CA
- Suivis de changement organisationnel, embauche, formation, probation, arrêt maladie et démission de la co-coordonnatrice; embauche d'une aide en soutien technique
- Ajustement à politique salariale

10 concernaient le rayonnement du SEP;

- Adhésion et renouvellement de l'adhésion du SEP aux divers regroupements et organismes
- Appuis divers, notamment pour la cause d'un accès universel aux garderies
- Représentation du SEP à des événements spéciaux (anniversaires de groupes, conférence de presse, etc.)

Enfin, le Conseil d'administration remercie les membres qui ont dû quitter soit dans un contexte de rénoviction/déménagement/recherche d'emploi/nouvel emploi ou dans le contexte d'inquiétude liée au financement à la mission.

Des efforts importants ont été réalisés par la coordination générale visant l'élection de 2 nouvelles membres au CA lors de l'AGA 2023 et la cooptation d'une nouvelle membre en cours d'année.

- En plus des réunions du CA, 6 des membres du SEP ont tenu leur AGA (20 juin 2023) où elles ont adopté le rapport d'activités, les États financiers, les prévisions budgétaires et les priorités 2023-2024.
  - La liste des 12 membres individuelles et du groupe membre, ainsi que les actes du conseil d'administration ont aussi été entérinés en toute transparence.
  - Les modifications aux règlements généraux présentés lors de l'AGE qui la précédait, portaient pour une grande part sur une plus grande inclusion au membrariat.
- En 2023-2024, le SEP comptait 10 membres individuelles, dont 4 nouvelles.
- Nombre de bénévoles : 7 Ces femmes engagées sont inestimables.
  - Réunions du CA de l'AGA 2023 à l'AGA 2024 - En tout 6 membres - 193 h
  - Gestion financière (signatures, trésorerie) - 36 h
  - Cuisinière qui prépare avec amour les petits plats servis lors d'activités collectives - 104 h

---

### **Vie associative - Réalisations des priorités 2023-2024**

- En AGE, les membres ont modifié les règlements généraux pour inclure, si elles le veulent, les travailleuses du SEP et les bénévoles externes. La durée des adhésions a aussi été modulée pour plus d'équité entre les membres. Les modalités des groupes membres ont aussi été mieux précisées.
- L'animatrice des groupes présente traditionnellement l'adhésion au SEP en fin de programme; par manque de participantes, peu d'adhésions ont été générées à partir d'octobre.
- Absente 4 mois avant son départ, la nouvelle responsable des ressources humaines n'a pu relancer les comités bénévoles tel que prévu.
- La coordination générale a offert aux membres du CA qui le désiraient de les inscrire aux formations « Rôles et responsabilités » du RIOCM et a fourni un tableau de scénarios pour l'avenir du SEP.
- En guise de remerciement, le tirage de *l'Agenda féministe* et la distribution des épinglettes du 8 mars parmi les bénévoles se poursuit. La coordination générale continue de souligner les anniversaires des membres du CA. Encore cette année, l'activité remerciement prévue le 28 avril 2024 n'a pas eu lieu faute d'inscriptions.

### **Vie associative - En cours et à prévoir en 2024-2025**

- Le coût de l'adhésion au SEP a été réduit (de 10\$/an à 2\$/an) en mai. Le membrariat fait partie de la planification stratégique.
- Un noyau de comité *Le Lien* a débuté avec la parution du numéro 200 et une participante est intéressée à devenir marraine.
- Le renforcement des capacités des membres dans leurs décisions fait partie de la planification stratégique, en plus d'imaginer des moyens de recruter, outiller et montrer notre reconnaissance pour les membres.

---

## **PRINCIPES**

- **Le SEP est autonome** : il est libre de déterminer sa mission, ses approches, ses pratiques et ses orientations.
  - Tous les membres du CA sont membres du SEP; les orientations et les décisions prises en réunion de CA et en AGE ou AGA sont indépendantes des demandes externes.
  - L'approche féministe sans jugement et non-culpabilisante du SEP repose sur la conviction ferme en l'auto-détermination (en d'autres mots,

l'agentivité) de chacune. Elles sont les expertes de leur histoire. Leur décision est la meilleure dans les circonstances vécues, avec les moyens dont elles disposent au moment où ces décisions sont prises.

Cela comporte que ces femmes ont aussi droit à l'erreur et la possibilité de changer d'idée. Nous sommes là pour les accueillir chaleureusement, les accompagner dans leurs démarches, mettre un baume sur leurs blessures et célébrer leurs victoires, offrir un espace sécuritaire d'entraide et de soutien, faciliter la défense des droits de toustes.

Pour les mères monoparentales, le SEP offre la possibilité de se retrouver et de se valoriser en tant que parent et de développer des relations de qualité avec leur(s) enfant(s); ce partage entre mères contribue au maintien, voire à l'enrichissement de l'expérience parentale dans un nouveau contexte.

- Le SEP, c'est plus de 50 années pour, par et avec les femmes et les mères!

### **PRATIQUES:**

- **L'autonomie du SEP**

C'est librement, tout en restant fidèle au passé, que le SEP a déterminé sa mission, qui inclut plus explicitement toutes les féminités et l'accès de toutes ses activités; son orientation est résolument féministe, ses approches et ses pratiques restent ancrées à l'expérience de la rupture par, pour et avec celles qui la vivent ou l'ont vécue.

Le SEP se préoccupe avant tout du développement des femmes et des mères (avec cette vision que si la mère va bien, l'ensemble des membres de la famille ira mieux, même après la rupture du couple); pour ces mères, le SEP se préoccupe de la qualité des relations qu'elles ont avec leur(s) enfant(s). Nous n'oublions pas que des femmes avaient un projet familial dans leur couple, même si elles ne sont pas des mères à l'issue de la rupture. En ce sens, pour nous la famille commence avec la formation d'un couple.

Concrètement l'approche du SEP c'est :

- De considérer la participante comme la principale agente de sa propre vie, même si le choix de la rupture n'est pas le sien;
- De « normaliser », sans les banaliser, ses impressions et sentiments quant à son rythme pour vivre ses deuils : le jugement social sur la performance est suffisant, pas besoin de rajouter de la culpabilité par-dessus;
- De respecter ses choix et façons de composer avec sa souffrance, dans la mesure où elle ne met pas en danger sa vie ou celle des autres (et alors l'orienter vers ressources spécialisées);

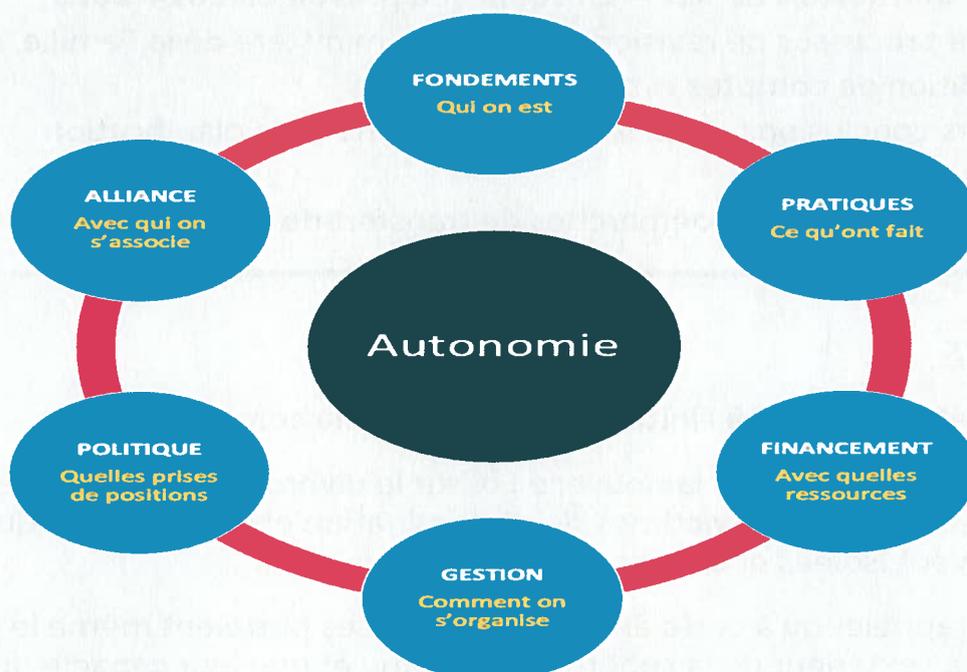
- De vérifier avec la participante leur caractère aidant sans être problématique et lui proposer d'autres moyens de composer si elle en sent le besoin.

Nous considérons que cette approche, qui consiste à «réduire les risques» potentiels de comportements, qui sont liés à une étape somme toute temporaire de la vie, est différente de la «réduction des méfaits» qui vise à diminuer ces comportements jusqu'à élimination souhaitable.

*C'est le seul endroit qui me permet d'être moi-même : furieuse ou éplorée, en sécurité, sans avoir toujours à « comprendre mon ex ». Dans les groupes, je n'ai pas à jouer le jeu de « c'est dont le fun être monoparentale ». Lisa*

*Cet organisme communautaire est une vraie "pépète", il est unique et il est indéniablement d'utilité publique. Tania*

Pour aller plus loin en cette année de planification stratégique, voici le schéma des constituantes de l'autonomie pour les groupes d'ACA



## 2. LE SEP EST UN ORGANISME D'ACTION COMMUNAUTAIRE AUTONOME

### **PRINCIPES**

- **Le SEP est dirigé par un conseil d'administration (CA) indépendant du réseau public.** Les 5 postes du CA sont occupés très largement par des membres individuelles, pour la plupart d'anciennes participantes.

---

#### **Statut ACA du SEP - 2023-2024**

- En tant qu'organisme soutenu à la mission par le ministère de la Famille, la coordination générale doit produire en plus de la reddition de comptes déjà présentées :
  - . Remplir, signer et envoyer des résolutions du conseil d'administration
  - . Remplir, signer et envoyer le formulaire de reddition de comptes (peut être accompagné d'une annexe au profit des agent-es du Ministère
  - . Envoyer le projet de procès-verbal de l'AGA, les prévisions budgétaires pour 2024-2025 et la liste des membres du conseil d'administration
  - . Sans oublier d'envoyer des pièces d'identité des membres du CA au Registre des entreprises (obligation controversée depuis mars 2023)

#### **Statut ACA du SEP - En cours et à prévoir en 2024-2025**

- Suivant le processus de révision en cours au ministère de la Famille, remplir une reddition de comptes modifiée
- Inclure les conclusions et les recommandations de la planification stratégique
- Le cas échéant, faire les démarches de transfert de ministère port d'attache

---

### **PRINCIPES**

- **Le SEP a été constitué à l'initiative des gens de la communauté**

En septembre 1970, avec la nouvelle Loi sur le divorce, les femmes séparées ou divorcées sont souvent victimes de discrimination et plus souvent qu'autrement se retrouvent isolées et sans ressource.

Il faut se rappeler qu'à cette époque, les épouses portaient même le prénom de leur mari à l'extérieur de la sphère domestique et que leur capacité juridique n'était reconnue que depuis 1964. Une femme seule à la tête d'une famille vivait une multitude de problématiques sociales : exclusion sociale, difficultés économiques, peu d'entre-elles travaillaient à l'extérieur de la maison et par

conséquent bien peu étaient salariées ! L'aide sociale nouvellement créée pouvait aider mais dans certain cas, les femmes se retrouvaient sans aucun revenu, d'où l'importance d'un réseau d'entraide.

Quelques femmes dans cette situation, et qui fréquentaient Al-Anon, décident donc de se regrouper pour parler, échanger et partager... Et c'est alors que la grande aventure d'Ano-Sep commence ! Ce petit groupe de femmes lance un appel dans le journal du quartier Ahuntsic et aussitôt d'autres femmes séparées se joignent à elles pour une première série de rencontres d'Anonymes séparées. Le premier groupe se réunit dans un local prêté par la paroisse St-Nicholas d'Ahuntsic. Le mouvement est complètement bénévole. Tranquillement, les groupes d'entraide se mettent en place et réunissent de plus en plus de femmes. Suivant le modèle Al-Anon, ces rencontres se font avec le souci du respect de la vie privée et de l'anonymat de chacune.

L'association obtient sa charte en décembre 1971 et son 1er logo (le cœur divisé en quatre), création d'une artiste de Rimouski. Ce logo apparaît toujours sur la carte de membre!

Trois groupes fonctionnent alors à Montréal, dans les quartiers : Ahuntsic, Rosemont et Centre-ville.

Ces femmes séparées et cheffes de famille monoparentale ont besoin à la fois de se regrouper, mais également de s'adjoindre le support de divers spécialistes (avocats, psychologues, travailleurs sociaux) pour mieux affronter les problèmes particuliers engendrés par leur situation. En plus des soirées de partage et d'échange pour briser l'isolement, une série de rencontres est mise sur pied, dispensée par la Commission des Écoles Catholiques de Montréal (C.E.C.M. devenue la CSDM). On y aborde les préoccupations majeures des femmes : aspect juridique, budget, travail, relations parents-enfants, psychologie, sexualité, etc.

Pour veiller à l'organisation, plusieurs comités sont formés. Par le biais des comités bénévoles, les femmes reprennent tranquillement du pouvoir sur leur vie, acquièrent de nouvelles compétences et développent un nouveau réseau social.

Il devient alors urgent de trouver un local pour réunir en un seul lieu les différentes activités de l'association. C'est donc en 1973, grâce à un projet d'initiative locale que le secrétariat permanent voit le jour sur la rue Saint-André. Six employées sont engagées, dont Thérèse-Patricia Bilodeau qui deviendra la première directrice de l'organisme. Toujours en 1973, le premier bulletin de liaison est créé : «L'oasis du bonheur », au fil du temps ce journal devient « Le Lien ».

Le nombre de femmes qui font appel aux services d'Ano-Sep ne cesse d'augmenter, alors que les ressources financières s'épuisent à vue d'œil ! En 1974, Ano-Sep se joint au Carrefour des familles monoparentales du Québec—devenu la

Fédération des Familles Monoparentales et Recomposées du Québec (FAFMRQ), afin d'obtenir un financement stable du gouvernement.

En février 1980, un service de halte-garderie est mis en place. Il est offert gratuitement aux femmes présentes aux activités. Malheureusement et heureusement, l'arrivée des garderies à 5,00\$ viendra mettre fin à ce service complémentaire. Cette année-là, Ano-Sep participe activement à une recherche intitulée : « Pour des conditions de vie décentes, visant à l'amélioration de la situation socio-économique des femmes monoparentales ».

De 1987 à 1995, Ano-Sep continue son développement et répond aux différents besoins des femmes séparées et des familles monoparentales, grâce à l'aide de plusieurs employées, elles-mêmes monoparentales, engagées sur des programmes d'employabilité du Québec. En 1990, les ateliers d'autonomie affective, d'estime de soi et de créativité viennent compléter les groupes d'entraide de base. Un article de l'époque titre « Mères recyclées » en parlant de ces cours.

En 2002, l'organisme existe depuis 32 ans. La réalité des femmes séparées et divorcées, les lois et le contexte social ayant beaucoup changés depuis 1970 : une planification stratégique facilite le passage d'Ano-Sep à Service d'Entraide Passerelle (SEP), le 3 octobre 2006.

Tout en gardant l'ADN de « séparées » et en conservant le « groupe d'entraide » au cœur de ce nouveau nom, l'organisme reste fidèle à sa mission de départ et offre « Les étapes de la rupture », une formule de groupe d'entraide partagée par le Regroupement des familles monoparentales et recomposées de Laval.

Avec la réduction des ressources humaines et financières en 2014-2015, l'unique travailleuse du SEP emménage au 660 Villeray en août 2014, puis à la Maison Parent-Roback en décembre 2017.

Cependant, la directrice générale a renouvelé complètement le groupe d'entraide et de soutien « Mieux vivre ma rupture » grâce au rehaussement du financement du Ministère de la Famille. Depuis, 2 autres formules sont développées avec l'apport des participantes : « Poursuivre ma route avec mon enfant » et l'engrenage du contrôle coercitif ».

Les effets de la pandémie COVID-19 se font encore sentir, bien que les interventions soient un peu moins lourdes qu'au temps du confinement. Malgré tout, 3 travailleuses, actives pendant quelques mois seulement, se sont succédées entre 2019 et 2023. Pendant ce temps, le nombre de féminicides ne cesse d'augmenter et le SEP reste attentif aux dangers que comporte la séparation pour les femmes et les mères.

## **PRINCIPES**

- **Le SEP a une mission sociale propre et favorisant la transformation sociale**

*Note : À propos de la prédominance des activités familiales*

Dans son évaluation des critères des Organismes communautaires familles, le Ministère a estimé que le SEP ne présentait pas suffisamment de prédominance des activités familiales dans sa mission de transformation sociale.

Après consultation du Réseau québécois de l'action communautaire autonome (RQ-ACA), qui s'appuie sur le *Cadre de référence en action communautaire* (p.19-21), nous constatons que la vision communautaire est différente :

La mission de l'organisme est essentiellement dans le champ de l'action sociale, du développement social et de la transformation sociale.

C'est l'organisme lui-même qui définit sa mission et ses orientations, et cela se traduit dans l'originalité et la spécificité de son action (approches d'intervention et pratiques).

Divers moyens adaptés aux besoins de la population et inspirés des pratiques alternatives et des pratiques d'éducation populaire autonome sont mis en œuvre pour appliquer ces objectifs de transformation sociale.

La mission sociale d'un organisme d'action communautaire autonome lui est propre au sens où elle peut, dans sa logique même, être différente de celle des services publics. Elle s'articule dans le contexte d'un processus de prise en charge démocratique par lequel la communauté manifeste sa volonté et sa capacité de définir elle-même la réponse à certains de ses besoins.

La mission sociale propre à l'organisme d'action communautaire autonome est aussi étroitement liée à la nature de l'action menée par l'organisme.

Les modes d'intervention favorisés visent à développer la capacité individuelle et collective d'agir et à déclencher un processus d'appropriation, de reprise du pouvoir et de prise en charge par rapport à une situation problématique. La transformation sociale est le résultat recherché de ce processus qui fait largement appel à la sensibilisation, à l'information, à l'éducation populaire et à la défense collective des droits.

Il ne semble pas qu'il doive y avoir une prédominance des activités en lien avec la mission du ministère.

Cependant, comme 2024-2025 est une année de consultation et de révision du programme de soutien à l'action communautaire autonome pour le ministère de la Famille, le conseil d'administration du SEP a voulu démontrer de bonnes dispositions à cet effet dans la planification stratégique qui débute.

- Le SEP fait partie du mouvement féministe québécois qui vise l'égalité et une plus grande justice sociale, l'amélioration des conditions de vie des femmes et des mères monoparentales à travers des activités en lien avec la rupture (droit familial entre autres)
- Dans ses interventions et ses activités, le SEP mise sur les capacités des mères à trouver des réponses à leurs besoins pour l'amélioration de leur milieu
- Dans une approche souple et ouverte, les interventions et les activités visent l'*empowerment* des femmes et des mères monoparentales sur leur vie
- Même lors des rencontres individuelles, le SEP ne vise pas seulement l'adaptation des femmes et des mères monoparentales à la société : sa mission féministe est aussi la prise de conscience des inégalités sexistes persistantes et l'appropriation collective des solutions possibles
- Le SEP encourage l'inclusion des participantes et la participation des membres dans les luttes pour des changements politiques.

*Expatriée et maman d'un jeune bébé de tout juste 6 mois, le soutien dont j'ai pu bénéficier et la sororité que j'ai ressentie m'ont été d'une grande aide. Lorsque la rupture tant redoutée est devenue réelle, Marie Josèphe a toujours pris le temps de me recevoir et de m'écouter dans une totale bienveillance que je sois seule ou avec mon bébé.*

*Au-delà de l'accompagnement sur le plan théorique/administratif/légal, on a analysé ensemble ce qui m'attendait par la suite.*

*Elle organise des rencontres thématiques et événements qui permettent aux femmes qui vivent les mêmes réalités de se rapprocher, d'échanger, afin de savoir « qu'on n'est jamais seule » et qu'on peut tirer des enseignements des unes et des autres.*

*Je peux le dire aujourd'hui, j'ai fait mon bout de chemin, il se poursuit, et mon cœur et mon esprit s'apaisent un peu plus chaque jour.*

*Tania*

*(Au moment de mon divorce), je me suis tournée vers le SEP car je ressentais le besoin du soutien durant cette épreuve, mais aussi d'être mieux outillée pour faire face à tous les défis qui m'attendaient.*

*Odile*

## **PRATIQUES**

- À travers les listes de ressources, les documentations fournies en suivi des rencontres individuelles et en complément des groupes d'entraide et de soutien, le prêt de documents et les séances d'information, les participantes s'outillent tant au plan légal « théorique » que concrètement pour faire face aux défis qu'elles vont rencontrer dans leur vie quotidienne
- Ces informations portent toujours un regard critique au niveau des rapports sociaux de genre, des inégalités et des violences sexistes afin de favoriser la prise de conscience et la mise en action pour plus de justice sociale
- En plus des rencontres individuelles et des groupes de soutien, le SEP organise des activités familiales où les femmes et les mères peuvent en toute discrétion partager leur expérience parentale et s'enrichir mutuellement. Cela se passe beaucoup dans l'informel au moment du repas complet servi comme au resto. Les recettes des plats souvent végétaliens sont incluses pour permettre aux participantes de les reproduire à la maison.
- Les participantes des groupes sont encouragées à se fréquenter en dehors des activités du SEP.

*Tout d'abord, lors de chaque séance, Marie Josèphe a pris soin des participantes en nous offrant un repas varié et délicieux préparé avec amour spécialement pour nous. De plus, nous avons reçu beaucoup de documentation très pertinente sur divers sujets notamment les émotions, la santé physique et mentale, l'impact de la séparation sur les enfants, ainsi que le contrôle coercitif.*

*Je m'estime très chanceuse d'avoir eu l'occasion de participer aux groupes de soutien car c'était une belle occasion de rencontrer d'autres femmes qui vivaient des expériences similaires et d'échanger ensemble par rapport à notre vécu.*

*Odile*

*La dernière Saint-Valentin ? Je l'ai passé au SEP ! Entourée d'autres femmes et autour d'un repas délicieux !*

*Tania*

- En 2023-2024, 5 activités familiales ont eu lieu :
  - Fête des mères, *On prend soin de vous !* dimanche 4 juin
    - 3 participantes/6 inscrites et 3 enfants ont participé.
    - Objectif : cette fête peut être très pénible pour les mères qui doivent composer avec une coparentalité difficile. Le SEP y tient des activités légères et remplies de douceur pour elles et leurs enfants.
    - Atelier de mouvement, bingo, radio taïzo, conte pour toustes, petit thé à l'anglaise, des mots doux affichés sur les murs étaient au programme
  - *Avaler les montagnes*, exposition et atelier au musée McCord d'histoire canadienne, mercredi 5 juillet
    - 7 participantes du SEP avec une enfant et 8 participant-es du SFCGM ont participé
    - Objectif : Globaliser les expériences de la rupture familiale; en lien avec le centenaire de l'Acte d'exclusion des Chinois en partenariat avec le Service à la famille chinoise du Grand Montréal, rappeler comment le racisme systémique du gouvernement canadien a fait en sorte de séparer des Chinoises de leur conjoint pendant près de 50 ans.
  - Café des esseulées vendredi 22 décembre
    - 5 participantes/7 inscrites et 4 enfants ont participé
    - Objectif : la première période des fêtes après une rupture se vit difficilement. Le SEP réduit ainsi l'isolement et les sentiments de tristesse sans tomber dans l'enthousiasme délirant.
    - Pour une première fois, l'activité avait lieu à la Maison Parent-Roback
  - Saint-Valentin au SEP mercredi 14 février
    - 9 participantes/10 inscrites et 7 enfants ont participé
    - Objectif : un repas, quelques jeux pour sortir des célébrations traditionnelles qui ne rappellent que la rupture et l'échec. Surtout le temps d'échanger entre participantes sur les difficultés vécues avec la coparentalité tout en reconnaissant leurs compétences parentales entre elles.
    - Repas servi (2 tables, une adulte et une enfant) et quiz musical.
- Le SEP est membre des organismes et regroupements suivants :
  - Co-Savoir : en plus des différents ateliers et des formations, le SEP a participé à l'Assemblée générale annuelle le 14 juin 2023 et l'assemblée générale extraordinaire le 24 octobre 2023. Il était aussi des fêtes du 40<sup>e</sup> anniversaire (7 décembre 2023 et 22 février 2024)
  - Fédération des associations de familles monoparentales et recomposées du Québec : suivis de la révision du programme de soutien des OCF
  - Ligue des droits et libertés : le SEP a assisté à la conférence Déclarer des droits, pour quoi faire ? (31.08.23) et assure un suivi du dossier des interpellations policières

- **Maison Parent-Roback** : en plus de la participation aux 3 réunions du conseil d'Administration (21 avril au 22 août 2023) et fait le suivi de demandes de subventions et collaboré aux capsules historiques, le SEP a participé à l'Assemblée générale annuelle le 13 juin 2023, à la relance du comité vie associative et aux débuts du comité Pérennité et visibilité
  - **Observatoire de l'Action communautaire autonome** : le SEP a participé à l'Assemblée générale de fondation le 26 mars 2024
  - **Relais-femmes** : le SEP a participé à l'Assemblée générale annuelle le 28 septembre 2023
  - **Table des groupes de femmes de Montréal** : en plus de la rencontre sur les concertations montréalaises en violence conjugale et la communauté de pratiques sur l'inclusion, le SEP a participé à l'Assemblée générale annuelle le 31 mai 2023
- En participant plus largement aux travaux de l'Observatoire de l'ACA et en participant à la SNACA (Semaine nationale de l'action communautaire autonome), en plus de la campagne Engagez-vous pour le communautaire, le SEP rappelle à ses participantes et à ses membres ce qu'est une mission de transformation sociale par l'action communautaire autonome
  - En devenant membre du SAS-Femmes et de FemAnVi, le SEP peut non seulement mieux reconnaître et aider les survivantes de contrôle coercitif; la mise en commun des expertises des unes et des autres permet de mettre en lumière les nombreux écueils que vivent encore les femmes et les mères monoparentales québécoises
  - Finalement, le travail sur la plateforme Mieux vivre ma rupture va se poursuivre afin de bonifier les contenus adaptés aux réalités de toutes les femmes, nous permettant ainsi d'aider plus de femmes et de mères monoparentale à faire valoir leurs droits contre les injustices sexistes

**À prévoir pour 2024-2025** : c'est certainement un aspect important de la planification stratégique.

## **PRINCIPES**

- **Le SEP a des pratiques citoyennes, des approches larges axées sur la globalité des situations problématiques abordées**
  - La prévention des violences, la sensibilisation aux inégalités sexistes et la collaboration avec diverses ressources est au cœur des actions du SEP

- L'approche globale de la rupture au féminin du SEP met en lien plusieurs ressources. Le SEP offre son expertise à ces ressources. Il engage la communauté dans la recherche de solution
- Malgré le difficile engagement de femmes et de mères monoparentales surchargées dans leurs démarches de séparation, trop souvent compliquées par le contrôle coercitif de leur ex, le SEP tente de mobiliser ses participantes et ses membres sur des enjeux collectifs qui les concernent.

### **PRATIQUES**

- En plus des 3 formules de groupes d'entraide et de soutien, dont les contenus sont tirés du vécu des participantes pour répondre à leurs besoins, le SEP tente de créer un réseau de marrainage d'entraide.
- En 2023-2024, pour ses services externes, le SEP a présenté son atelier « Solitude et maturité affective » au centre de femmes Entrailles de Sainte-Julie et à La Maisonnée, organisme pour personnes immigrantes, qui a aussi reçu l'atelier « le double deuil de la séparation et de l'immigration ». Le centre de femmes de Longueuil a reçu les bases du programme « L'engrenage du contrôle ».

## **3. LE SEP SE PRÉOCCUPE DE LA DÉFENSE COLLECTIVE DES DROITS**

### **PRINCIPES**

- **Le SEP et l'éducation populaire autonome**
  - Le SEP respecte et valorise la culture des participantes et leur contribution aux décisions
  - Le SEP valorise l'apprentissage par l'action et vise l'action collective pour l'amélioration des conditions de vie de toutes

### **PRATIQUES**

- Suivant l'approche féministe intersectionnelle, le SEP considère la participante comme l'experte de son vécu. Certaines choisissent la séparation de corps plutôt que le divorce par souci religieux ou pour garder leurs droits en cas de retour au pays. Pour certaines, le chien guide fait partie de leur famille inter espèce.
- En rencontre individuelle comme en activités de groupe, le rythme de chacune est respecté et les adaptations nécessaires sont faites puisque l'objectif est qu'une fois revenues chez elles, elles puissent appliquer des améliorations dans leur quotidien.

Exemples : recettes souvent végétaliennes et sans gluten, avec découverte d'ingrédients, remises aux participantes lors des repas

*Je suis toujours surprise de goûter de nouveaux aliments et d'apprendre comment les apprêter. Il y a toujours un élément de culture au menu qui comprend aussi un calendrier militant. Et on peut même apporter nos restants à la maison !*

*Thérèse*

*Je suis végétalienne et cœliaque. J'apprécie énormément pouvoir manger la même chose que tout le monde lors des repas cuisinés pour nous.*

*Océane*

- Bien qu'il soit volumineux et verbeux, ce rapport annuel d'activités se veut un outil pour que les participantes et les membres puissent s'approprier la démarche de planification stratégique

## **PRINCIPES**

- **Le SEP et l'action politique non partisane**
  - Le SEP contribue à l'analyse féministe intersectionnelle de différentes facettes de la rupture au féminin (santé mentale et physique, logement, revenus, itinérance, violences genrées, droit et droits) et à leur diffusion
  - Le SEP participe à la rédaction ou la signature de lettres et avis

## **PRATIQUES**

- Le SEP a appuyé la lettre du SFPQ au sujet du virage numérique à l'assistance sociale (22.03.23) et fait partie de la Coalition pour la justice numérique
- Le SEP est le 919<sup>e</sup> signataire de la déclaration « Lobby : halte aux dérapages » de la Coalition Mon OSBL n'est pas un lobby. Il a participé à la journée d'études « Lobbyisme, le pouvoir obscur » (24.03.24)
- En entrevue à RDI après la conférence de presse du Ministre de la Justice annonçant « l'union parentale », le SEP a réagit en rappelant que les conjointes de fait sans enfant sont encore laissées pour compte (27.03.24)

## **PRINCIPES**

- **Le SEP et la mobilisation sociale**
  - Le SEP encourage ses membres et participantes à sensibiliser l'opinion publique à travers la diffusion des recherches les plus récentes

- Le SEP participe dans la mesure des capacités de ses membres et participantes aux revendications et manifestations des groupes qu'il appuie

### **PRATIQUES**

- Dans les groupes d'entraide et de soutien ainsi que lors des rencontres individuelles, le SEP partage les dernières recherches ainsi que les appels à participation pour ces études, en particulier sur le contrôle coercitif, pour mieux outiller les participantes qui peuvent alors diffuser l'information à leurs proches.
- Le SEP n'hésite pas à parler de différents modèles d'intervention (PEVC) et de documents internationaux (CEDAW, Convention d'Istanbul) à ses participantes et aux intervenant-es des autres groupes qu'il rencontre en AGA

### **PRINCIPES**

- **Le SEP et la représentation politique auprès des personnes élues, des instances publiques et privées**
  - Le SEP soutient des revendications qui sont portées au Parlement, à l'Assemblée nationale et devant les Tribunaux

### **PRATIQUES**

- Appuis et collaborations aux campagnes
  - Pousse mais poussettes égales du Mouvement Action chômage de Montréal pour l'accessibilité à l'assurance emploi des mères ne pouvant retourner au travail et qui perdent leurs droits; quelques participantes sont dans des situations similaires : nous les encourageons à partager leurs dossiers pour la cause qui est passée au Tribunal administratif
  - Comité Accès des garderies pour les demandeuses d'asile : nous appuyons depuis quelques années et nous présentons cette lutte aux participantes des groupes d'entraide et de soutien pour cette cause alors que le gouvernement va en appel de la décision positive
  - Le SEP est l'un des 250 organismes signataires de la demande d'interdire les accusations d'aliénation parentale en droit familial, faite aux gouvernements du Canada et du Québec de l'Association nationale Femmes et Droit (21.11.23)
  - Le SEP suit de près le dossier de la criminalisation du contrôle coercitif

---

### Réalisations des priorités 2023-2024

- Seule la participation aux actions de mobilisation des concertations régionales et nationales s'est poursuivie.

### À prévoir en 2024-2025 :

- Renouveler le membrariat suivant les enjeux émergents
  - Élaborer un plan d'action du SEP concernant les différentes mobilisations et les intégrer au calendrier général des activités
  - Des fonds affecté et un budget séparé de la mission sont prévus pour le sujet précis de la violence conjugale post-séparation.
- 

## 4. LE SEP EST UN ORGANISME COMMUNAUTAIRE FAMILLE

- Le SEP se préoccupe du développement (de l'ensemble des) de tous les membres de la famille et de la qualité des relations entre les enfants et leurs parents

### DE QUELLE(S) FAMILLE(S) ON PARLE AU SEP ?

Pour les fins de ce rapport annuel d'activités, notre vision de la famille est :

Au moment de la rupture, qu'elles aient des enfants ou pas, qu'elles aient eu le rêve de la maternité ou pas, nos participantes ont toutes un deuil familial à vivre. Ça peut être que les liens intergénérationnels et de cousinages élargis faisaient partie de la valeur ajoutée au couple. Ça peut être que l'accompagnement d'un autre modèle enrichissait leur expérience familiale, avec les fêtes mais aussi les moyens de résilience que d'unir deux vies comporte. Et qu'on l'ait choisi ou pas, perdre l'autre, c'est aussi perdre tout ça.

En ce sens, pour nous, la famille ne débute pas avec l'arrivée d'une enfant puisqu'elle englobe toutes les sortes de famille qui sont des liens d'appartenance et d'interdépendance. Tout comme le couple se promet « aide et entraide », le SEP offre soutien et entraide à toutes les femmes qui vivent un deuil de couple.

C'est pourquoi nous incluons toujours les femmes (cisgenres et trans) à côté de la mention mères (monoparentales) dans le concept de « familles visées par la mission du SEP ».

Par exemple :

17,5 % des participantes en rencontre individuelle n'ont pas d'enfant;  
24,5% des enfants des mères rencontrées sont majeurs (et vivent très mal la séparation de leur modèle de couple alors qu'ils en sont à leurs débuts de couples stables);

On compte désormais au moins 12 familles inter espèces (présence d'animaux dits domestiques qui peuvent être victimes de violence par proxy).

## **PRINCIPES**

- Le SEP soutient les parents dans leur rôle parental et la qualité des relations parents-enfants
- Rappel des objectifs du SEP :
  - Fournir des éléments de base qui aideront les familles à prendre certaines décisions pratiques
  - Informer et soutenir les femmes et les mères vivant une rupture
  - Faire des recherches concernant la femme séparée ou divorcée avec sa famille et en faire connaître les résultats à la société

---

*Je suis toujours stressée, nerveuse avant la rencontre individuelle. Pourtant j'en ressors tout le temps soulagée, confiante en mes compétences, avec des ressources que je peux utiliser dès que je raccroche ! Marie Josèphe m'a rappelé que je suis encore dans l'étape du choc/déni et que l'approche de la rencontre me ramène à l'échec du couple. Je suis alors plus ouverte à penser à annoncer la nouvelle de la séparation aux enfants.*

*Irina*

*J'ai pris connaissance du SEP en faisant des recherches sur internet lorsque je traversais une des périodes les plus difficiles de ma vie, soit un divorce après 12 ans de vie commune. Je me suis tournée vers le SEP car je ressentais le besoin d'avoir du soutien durant cette épreuve, mais aussi d'être mieux outillée pour faire face à tous les défis qui nous attendaient, mon garçon et moi. J'ai contacté Marie Josèphe et elle m'a fixé un rendez-vous pour une rencontre individuelle rapidement afin de discuter de ma situation et de mes besoins ...*

*Odile*

## **PRATIQUES**

- Accueil téléphonique

<b>Total appels avril 2023 à mars 2024</b>
<b>273 femmes ont fait 454 "appels", dont 194 courriels et 3 FB = 203 h de travail</b>
<b>241 suivis ont été effectués dont 131 initiés par les participantes</b>
<b>34 organismes ont appelé (principalement pour connaître nos services, l'étendue de notre action - possibilité à l'extérieur de Montréal, proposer leurs services)</b>
<b>Infos SEP (quels sont vos services ?) et infos légales (envoi de listes de sites web de vulgarisation légale) = 344</b>
<b>1re préoccupation : enfants (garde, rôle parental et pension) = 111</b> Rôle parental : essentiellement quels droits/responsabilités viennent avec l'autorité parentale (envoi des documents pour fixer la pension alimentaire, référence vers sites légaux)
<b>2e préoccupation : contrôle coercitif / violence = 45</b> (rencontre individuelle + référence aux services externes des maisons d'hébergement); Note : c'est souvent après la 2 <sup>e</sup> rencontre que la confiance est suffisante pour la survivante de divulguer sa situation.
<b>3e préoccupation : conditions matérielles (logement, revenus, aide) = 29</b> (envoi de liste des ressources en logement et différentes formules de logement abordable; orientation vers ressources employabilité, ACEF et autres organismes d'aide )
<b>Référencement provenant de : 30 CLSC/811/211, 2 site web du SEP, 7 OSBL, 9 amie/famille, 6 professionnel-les</b>
<b>21 s'expriment dans une autre langue que le français</b>
<b>3 habitent l'île de Montréal (Saint-Laurent et Montréal-Nord) et 11 vivent à l'extérieur (Rive-Sud, Montérégie, Laval, Laurentides/Lanaudière, ville de Québec) *</b>
<i>1 père vivant à Thetford Mines a demandé des références d'organismes pour sa fille résidant à Calgary : nous avons fait la recherche pour lui et surtout pour elle (régime différent du Québec).</i>
<b>* (pas donnée systématiquement - quand la distance en cause)</b>

- o Rencontres individuelles

<b>Total rencontres individuelles (avril 2023- mars 2024)</b>
<b>144 femmes ont rencontré leur coach/intervenante (en présentiel ou sur zoom)</b>
<b>196 rencontres réalisées/269 rdv offerts, dont 136 suivis</b>
<b>total de 336 h d'intervention - les survivantes exigent plus de temps</b>
<b>Que viennent-elles chercher au SEP ?</b>
<b>À part le soutien psycho-social (deuil et émotions) et le non jugement :</b>
<b>187 rencontres portent sur :</b> révision des informations légales sur leur processus; Ex : préparation ou retour sur la rencontre de médiation/audience de Cour
<b>140 ont pour problématique principale les enfants et la violence</b> Ex : demandes de garde partagée pour nourrissons, demandes d'accès du père alors que preuves d'abus, accusations d'aliénation parentale contre la mère par un-e ex violent-e, cas de DPJ et/ou DPCP <i><b>Nous mettons alors l'accent sur une fiche des besoins des enfants de l'Institut Protection des enfants en contexte de violence conjugale; pour les relations mère-enfants, nous distribuons « Notre boîte aux lettres » de FemAnVi et pour les ados, le site sains et saufs.</b></i>
<b>104 ont pour problématique principale les revenus</b> Ex : calcul de la pension alimentaire des enfants, demandes d'arriérages et que faire quand l'ex quitte son emploi; démarches pour l'assurance-emploi/arrêt maladie / assurances collectives / aide de dernier recours - sans oublier la retenue des pensions alimentaires; patrimoine familial, dettes et discrimination des conjointes de fait
<b>81 ont pour problématique principale le logement et le racisme</b> Ex : déclaration de résidence familiale (impossible pour les conjointes de fait), recherche de logement abordable quand on est monoparentale, nouvellement arrivée et/ou Noire, rénovictions, possibilité de déménager ou pas selon le droit familial, trouver un logement comparable proche de l'école en pleine crise du logement

## **PRINCIPES**

- Le SEP valorise le rôle de parent. Il favorise la reconnaissance, le partage et l'enrichissement de l'expérience parentale
  - Rappel des objectifs du SEP :
    - Outiller les femmes et les mères afin qu'elles puissent procéder à la réorganisation de leur vie et de celle de leurs enfants
    - Créer l'occasion d'entraide et d'échange entre les membres pour qu'elles puissent trouver elles-mêmes des solutions à leurs problèmes au moyen de réunions
    - Réduire l'isolement des femmes et des mères vivant ou ayant vécu une rupture de couple ou un divorce en créant un lieu d'échange et de partage.

---

*... Ensuite, je me suis inscrite à 2 groupes de soutien offerts par le SEP : Mieux vivre ma rupture et Poursuivre ma route avec mon enfant. Ces groupes de soutien ont été très bénéfiques pour moi à plusieurs égards.*

*Odile*

## **PRATIQUES**

- *Poursuivre ma route avec mon enfant* groupe d'entraide et de soutien

À l'origine une série d'exercices complémentaires au programme *Mieux vivre ma rupture* (MVMR), ce groupe d'entraide et de soutien a pris le nom « Poursuivre ma route avec mon enfant » (PMRAME), suite à un concours parmi les participantes, dont le prix était un calendrier de parents séparés.

En 2023-2024, 1 cohorte et demie seulement a été réalisée :

- Printemps 2023 (les mercredis soirs du 3 mai au 28 juin):  
3 participantes - toutes survivantes - sur 5 inscrites  
Toutes habitent Villeray; elles ont entre 39 et 41 ans;  
1 immigrante enceinte et 1 femme racisée et discriminée par la DPJ  
Elles ont 5,5 enfants de 4 à 18 ans

Leurs attentes : rencontrer d'autres femmes, créer un réseau de support, avoir des outils, prendre la parole, « mettre des mots sur ce que je vis »;  
Ce qu'elles ont apprécié : l'accueil de l'animatrice, l'atmosphère d'entraide, la coopération entre participantes;  
Ce qui doit être amélioré : faire moins redondance avec MVMR, et prolonger le programme (de 10 à 15-20 semaines)

- **Automne 2023 (une rencontre aux 2 semaines les mercredis soirs)**  
Prévues du 4 octobre au 13 décembre, les 6 rencontres alternaient avec le programme *L'engrenage du contrôle coercitif*, puisque la dernière cohorte était majoritairement composée de survivantes et que les discussions tournaient particulièrement autour de ce sujet. Il nous apparaissaient alors qu'elles pouvaient participer aux 2 programmes sans s'épuiser.

Cependant, nous avons abandonner après la 2<sup>e</sup> rencontre par manque d'inscriptions avec 2 participantes seulement, mères immigrantes de bébés.

À partir des besoins exprimés par les participantes, le programme remanié dans une approche féministe prévoyait les thèmes suivants :

1. *J'ai jamais rêvé d'être monoparentale !* Comment je m'identifie; quels deuils ça implique. Quoi faire maintenant ?
2. *Garde exclusive, principale, partagée, alternée, etc. La garde en question.* Le difficile lâcher-prise de la charge mentale et émotionnelle et en même temps l'injustice de la non-reconnaissance du travail de soins. Et pourtant ...
3. *Ma famille : brisée ?* Les préjugés tenaces quant à la famille et comment ils isolent les mères.
4. *Mon/mes enfant(s) : traumatisée(s) à vie ?* Sortir de la culpabilité en revisitant les théories de l'attachement
5. *Autorité parentale et coparentalité* : la réponse aux besoins de l'enfant et l'autre parent.
6. *Célébrer autrement* : comment vivre les grands moments ?

Chaque rencontre débute par le cercle de parole à partir d'un exercice brise-glace. Un bref rappel historique situe la thématique au niveau plus global sociétal. Un autre exercice interactif vise le partage entre participantes de questionnements autant que de moyens pour mieux vivre les défis. En conclusion de la rencontre, on réunit quelques énoncés qui pourraient éventuellement faire partie d'une déclaration / lettre d'opinion, etc. Sans oublier les discussions informelles des repas !

- *Note générale sur la coparentalité*

En s'appuyant sur les travaux de Denyse Côté, des équipes de FemAnVi et de SAS-Femmes, on peut constater que le projet féministe de transformer les rôles sociaux de genre vers plus d'égalité entre les parents (ce que la garde partagée et la coparentalité visent en plus du meilleur intérêt de l'enfant) a vite été récupéré par le patriarcat !

Comme l'indique notre énoncé de mission, les femmes et les mères qui viennent au SEP vivent des difficultés avec leur rupture – et pas qu'aux débuts. Nous imaginons – car on ne les voit jamais – que plusieurs mères vivent une coparentalité bienveillante avec l'autre parent. Nous ne doutons pas que des mères peuvent entretenir des conflits de loyauté ou de parentification avec leur(s) enfant(s) et que des conflits sévères de séparation peuvent être présents chez nos participantes.

Cependant, et les recherches le prouvent ainsi que les recommandations de la Commission Laurent qui ont changé la LPJ en ce sens, la plupart du temps ce qu'on nomme « aliénation parentale » ou « conflit sévère de séparation », et pour lesquels la Cour considère la garde partagée et le cours de coparentalité du Palais de Justice comme des solutions, c'est de la violence conjugale post-séparation (et de la violence familiale) ou pour bien le nommer du contrôle coercitif.

---

*Comme Marie Joséphe le soulignait lors de l'expertise psychosociale demandée par la Cour, le fait que mon enfant ait été témoin de violence du père à mon endroit devrait déconseiller tout contact direct. Cependant, elle note que je ne veux pas priver les enfants de leur père. L'experte a alors proposé des canaux parallèles de communication pour élaborer une certaine coparentalité même si ce n'est pas facile*

*Noémie*

De plus, plusieurs organisations donnent des ateliers de coparentalité. Nous préférons nous inspirer des ateliers de l'Institut Protection des enfants en contexte de violence conjugale pour nos participantes.

- Le SEP favorise la prise en charge des familles par elles-mêmes.

### **PRINCIPES**

- Plus qu'un prestataire de services individuels, le cœur du SEP, c'est les groupes d'entraide et de soutien
- Ces programmes sont développés à même l'expression des besoins formulée par les participantes
- Les parents y sont respectés comme les principales éducatrices de leur enfant

## **PRATIQUES**

- ***Mieux vivre ma rupture*** groupe d'entraide et de soutien

De 2015 à 2018, le SEP a développé plusieurs formules de groupes pour finalement créer la formule actuelle « Mieux vivre ma rupture » avec l'aide d'une chargée de design éducatif. Comme son nom l'indique, l'objectif général du programme est de ... mieux vivre (les émotions) de (sa) rupture ! C'est un programme de 10 rencontres qui explorent principalement les émotions et comment les vivre sans être submergée. Sans oublier les discussions informelles des repas !

*Vous êtes le seul groupe qui tient ce genre de programme. Merci d'avoir pris soin de nous avec amour et bienveillance.*

*Nicoletta*

(Nicoletta, le programme est disponible aux groupes qui s'abonnent à la plateforme (à compléter) pour l'offrir à leurs participantes !)

En 2023-2024, 2 cohortes au lieu de 3 ont été réalisées :

- **Printemps 2023** (les jeudis après-midis du 4 mai au 22 juin):  
3 participantes, toutes survivantes, sur 6 inscrites  
Elles habitent Hochelaga-Maisonneuve, Saint-Léonard et Laval; elles ont entre 44 et 63 ans;  
2 anglophones, d'origine italienne et portugaise; 1 femme LGBTQ+;  
Elles ont 5 enfants : un de 9 ans et 3 de 30 à 38 ans

Leurs attentes : rencontrer d'autres femmes, créer un réseau de support, trouver des outils, « mieux comprendre mes émotions »;

Ce qu'elles ont apprécié : l'accueil de l'animatrice sans jugement, l'atmosphère chaleureuse, la coopération entre les participantes, les sujets utiles, de l'écoute active et avec le cœur, « du respect pour nos émotions », sans oublier :

En plus de la bonne et généreuse bouffe, le respect des restrictions alimentaires et le remboursement des frais sont vraiment très appréciés!

- **Automne 2023** (les mardis soirs du 3 octobre au 5 décembre):  
4 participantes sur 5 inscrites  
Elles habitent Anjou, Laval, Saint-Bruno-de-Montarville et Chambly; elles ont entre 39 et 57 ans; une femme racisée;  
Elles ont 6 enfants : de 1,5 à 9 ans et 21, 25 ans; 1 femme sans enfant.

Leurs attentes : une validation par le partage d'expériences communes, des outils pour passer à travers, du soutien dans mon deuil  
« Me bâtir une boîte à outil me permettant d'affronter ma peur du rejet »  
« Retrouver ma paix d'esprit et amorcer une démarche de pardon pour moi-même »

- Le SEP constitue un moyen privilégié que se sont donné les familles pour répondre à leurs besoins et il soutient leur milieu de vie

### **PRINCIPES**

- De ANO-SEP au Service d'Entraide Passerelle, l'historique du SEP, c'est une démonstration de l'adaptation d'un organisme fondé par, pour et avec des femmes réunies par leur situation de rupture, aux enjeux actuels;
- Au-delà du lieu physique chaleureux et sécuritaire, le SEP c'est un lieu d'appartenance même si les femmes et les mères monoparentales qui le fréquentent le font lors d'une transition de vie (une passerelle);
- Ainsi, les rencontres individuelles - même sur rendez-vous seulement - donnent le temps de tout dire ce que la participante veut exprimer, autant de fois qu'elle le désire. Pas juste une heure et pas qu'une seule fois. Les groupes d'entraide et de soutien sont précédés d'un repas où les participantes échangent dans l'informel. Les programmes durent sur plusieurs semaines et les participantes sont invitées à garder contact en dehors des rencontres.
- Quelques fêtes rassemblent les femmes, les mères et leurs enfants.

### **PRATIQUES**

Note sur les capacités du SEP en regard de la sécurité de toutes

Depuis décembre 2017, le SEP est situé à la Maison Parent-Roback (MPR) dont il est un membre actif. L'immeuble abrite plusieurs regroupements et organismes féministes, qui ont vécu des tentatives d'attentats antiféminismes. Il y a donc un certain niveau de sécurité associé à la MPR. Ce n'est pas un centre communautaire comme un autre et c'est une raison majeure du déménagement et de l'installation du SEP qui s'inscrit ainsi d'emblée dans les mouvements féministes.

De 2014 à 2017, le SEP était situé au centre communautaire Villeray, qui était considéré un milieu de vie avec sa Maison de la Famille. Cependant, la présence régulière de groupes d'aide aux hommes reconnus coupables de violences envers les femmes et les enfants, qui tenaient leurs réunions sur le même étage que le SEP, rendait hasardeuse la sécurité des femmes et des mères monoparentales, autant que celle de la travailleuse.

Il fallait donc choisir et avec l'augmentation des féminicides en contexte de séparation, le SEP a choisi la sécurité de ses participantes et travailleuse. N'empêche que nous avons pris soin d'aménager un coin rencontre individuelle chaleureux et confidentiel dans notre local et que nous avons accès à la petite cuisine et à une salle confortable et discrète pour les rencontres de groupes.

Aussi, un premier constat a été réalisé avec nos collègues des autres organismes avec le processus de réaménagement de la MPR. Pour toutes, la MPR est plus qu'un lieu de travail, c'est un « milieu de vie », auquel le SEP contribue activement. Les aménagements prévus à partir de 2025-2027 devraient donc en tenir compte.

## 5. QUAND LA COPARENTALITÉ MET LES MÈRES ET LEURS ENFANTS EN DANGER

- Rappel : le contrôle coercitif fait maintenant partie de la définition de la violence conjugale dans la Loi sur le divorce et il est en phase d'être criminaliser.
- **L'engrenage du contrôle coercitif et ses impacts**
  - Sur les femmes et les mères
    - Les conséquences de la violence conjugale sur le parent victime sont connues : **perte de liberté** aux plans physique, psychologique, sexuel et social
    - Exercer sa parentalité en contexte de violence conjugale c'est :
      - Être micro réglementée par les nombreuses exigences du parent violent
      - Voir le parent violent constamment interférer dans la routine et la discipline
      - Être dénigrée dans ses capacités parentales (par le parent violent ET les instances - CLSC, DPJ, Cour)
      - Avoir le sentiment de perdre le contrôle de sa maternité (on parle alors de coercition reproductive)
      - Avoir des craintes accentuées dans le contexte de post-séparation alors que l'entourage banalise la situation à cause du préjugé tenace que la violence arrête avec la séparation

*Si je pars, je perds la garde des enfants et la maison. Si je reste je perds la vie.*  
*Nadine*

○ **Sur les enfants**

Les recherches ainsi que les outils produits par les maisons d'hébergement ont fait valoir à la Commission Laurent qu'il fallait changer la LPJ qui présente désormais :

- Que la violence n'est pas qu'un facteur de compromission
- Que les enfants sont passés de « témoins » à « victimes »
- Car les enfants vivent alors la même perte de liberté par les micro régulations, les interférences et les dénigrements de la part du parent violent

« Quand on arrêté de le voir (le père violent), ben ... c'était mieux ! »

« Si on mettait moi avant, et à côté, moi en ce moment, je me ressemblerait pas du tout! Je suis complètement différente, on dirait. Maintenant, je suis capable de sourire, et de rire. Même le monde de ma classe qui me connaît depuis très longtemps, ils le savent. »

(Propos d'enfants victimes de la violence familiale recueillis par Simon Lapierre et Isabelle Côté (2018), *Il se prenait pour le roi de la maison*)

Au lieu de miser sur des relations cordiales de coparentalité, l'intervention auprès de ces mères devrait :

- Identifier toutes les stratégies de protection déployées par la parent victime (et pas juste de recommander la séparation)
- Lier les stratégies aux besoins de l'enfant
- Situer les stratégies dans le contexte du schéma de comportements du parent violent (cesser d'invisibiliser la violence)
- Documenter les interférences du parent violent

Le modèle PEVC répond à ces enjeux en misant sur :

- Assurer la sécurité et le développement de l'enfant
- Favoriser la participation de l'enfant
- Travailler en alliance avec le parent victime
- Responsabiliser le parent violent
- Tout ce qui relève de la cessation de la violence repose sur le parent violent

Tirés de *Présentation du modèle PEVC (2024)*, Refuge pour les femmes de l'Ouest de l'île, *Le contrôle coercitif et l'impact sur les enfants qui en sont victimes* et Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale (2022), *Le contrôle coercitif, prédicteur de risque homicide*

- Au cours de 2023-2024, l'animatrice intervenante a suivi plusieurs formations et webinaires à ce sujet :
  - Femmes, handicap et violence entre partenaires intimes
  - Violence conjugale, refuges et TIC
  - Violences sexuelles en contexte conjugal
  - Rapports de violence dans la conjugalité autiste
  - Violences reproductives femmes et handicap
  - Reproduction coercitive (3)
  - Trajectoires de femmes victimes de violences
  - Santé mentale et violence sexiste
  - Violence et femmes immigrantes
  - Rapport des Nations unies sur l'aliénation parentale
  - Programmes d'intervention destinés aux auteurs de violence conjugale
  - Supporting survivors of GBV & their animals
  - État des concertations en violence conjugale à Montréal

- ***L'engrenage du contrôle*** groupe d'entraide et de soutien

Environ 88% du temps de rencontres individuelles est le fait de survivantes de contrôle coercitif. Avec elles, nous développons depuis 2016 un atelier spécifique. En 2023-2024, plusieurs itérations ont été présentées au sein de 5 cohortes.

- Printemps 2023 :
  - 2/3 rencontres ont eu lieu réunissant de 4 à 6 participantes sur 9 intéressées
  - Contenu des rencontres : 1<sup>er</sup> atelier de démystification de certains mythes et sentiments de culpabilité d'être restée; 2<sup>e</sup> atelier les 3 phases du contrôle coercitif avant, pendant et après la rupture avec comme cadre de référence le programme de l'agresseur-e (Dobash et Dobash), la notion de contrôle coercitif (Stark), la responsabilité de l'agresseur-e (Bancroft) et l'analogie des 3 planètes (Hester/Lapierre)
  - Commentaires des participantes :
    - S'assurer de soutien post-atelier
    - Développer des fiches concept
    - Initier des cliniques de cybersécurité
    - Inclure des éléments vidéos
    - Inclure des éléments sur les enfants
    - Mettre l'accent sur des pistes d'action possibles pour les participantes dans leur vie
- Automne 2023 :
  - 1/3 rencontres a eu lieu réunissant 2 participantes sur 5 inscrites
  - Contenu : reprise du 2<sup>e</sup> atelier de la cohorte précédente

- Hiver 2024 :
    - 3/5 rencontres en après-midi ET en soirée pour accommoder les participantes qui étaient 3/4 inscrites en après-midi et entre 1 et 3/4 inscrites
    - Contenu : 1<sup>er</sup> atelier : Mon ex et moi (3 phases du contrôle coercitif); 2<sup>e</sup> atelier : Mon/mes enfant(s) et mon entourage (victimes ou alliées); 3<sup>e</sup> atelier : création du tableau synthèse du conflit sévère de séparation vs le contrôle coercitif.
    - Commentaire des participantes : faire de ce tableau le cœur, point central de la prochaine série d'ateliers
  - Spécial 8 mars 1 rencontre réunissant 2 participantes sur 4 inscrites explorait les divers documents internationaux (conventions des droits) que l'on peut utiliser pour faire des représentations politiques.
  - Et n'oublions pas les discussions informelles des repas !
- 

#### **Réalisations des priorités 2023-2024**

- Les 3 groupes d'entraide et de soutien ont été offerts durant les 3 saisons mais plusieurs activités ont dû être annulées faute de participantes

#### **En cours/À prévoir en 2024-2025 :**

- Évaluer les obstacles à la participation et finaliser les changements à apporter aux contenus
- Développer une série d'ateliers informatifs où la présence des enfants n'est pas problématique
- Intéresser les chercheuses à l'évaluation des ateliers sur le contrôle coercitif
- Offrir le marrainage

***Elles n'en sont pas toutes mortes ... aucune n'en sort indemne***

**Octobre 2014**

**Jenique**, agressée et assassinée dans le Vieux-Longueuil (21.10.14)

**Octobre 2018**

**Josiane**, tuée et jetée aux ordures par son ex-conjoint; À son procès en 2020 il se dit la victime.

**Septembre 2019**

**Dame de Lévis** poignardée par son ex, vivante (09.09.19)

**Octobre 2019**

**Martha** tuée au Nunavik

**Florence de PAT**, ses 2 enfants tués par leur père (21.10.19)

**Novembre 2019**

**M**, victime de violence conjugale aux USA, venue se réfugier avec ses enfants au Québec, morte par suicide en prison (05.11.19)

**Linda**, 49 ans de Salaberry-Valleyfield, poignardée 119 fois par son conjoint après qu'elle lui ait donné un ultimatum « c'est la coke ou moi » (16.11.19), déclaré coupable de meurtre non prémédité (12.09.23)

**Dahia de PAT**, tuée avec ses 2 enfants (11.12.19)

**Décembre 2019**

**2 femmes** vivent l'enfer quand leur conjoint respectif sort de prison

**Astrid de Ville-Marie**, tuée (25.12.19)

**Janvier 2020**

**Jaël de Mascouche**, 33 ans, tuée par son conjoint, condamné à la prison à vie le 8 mai 2021 (16.01.20)

**Nathalie** tuée par son conjoint à Cuba (18.01.20)

**Annie**, 30 ans, de Kuujuaq, tuée par un conjoint qui avait un antécédent de 17 condamnations (18.01.20)

**Marylène** 22 ans tds, est tuée à Sainte-Foy - récidive de l'agresseur (22.01.20)

**V**, tds est tuée à Hochelaga-Maisonneuve (23.01.20)

**Dame de 55 ans**, tuée à Gatineau (25.01.20)

**Dame de Trois-Rivières** est grièvement blessée par son conjoint (30.01.20)

**Février 2020**

**Océane**, 13 ans, tuée par un pédophile de 51 ans à Saint-Jérôme

**Mars 2020**

**Dame de 54 ans** poignardée par son conjoint de 58 ans à Anjou (25.03.20)

#### Mai 2020

**Johanne** 53 ans tuée par son ex-conjoint de 57 ans à PAT (23.05.20)

#### Juin 2020

**Francine**, 74 ans, tuée par son conjoint à Ormstown (10.06.20)

#### Juillet 2020

**Amélie de Lévis**, ses 2 enfants (Nora 11 ans et Romy 6 ans) enlevées et tuées par leur père qui n'acceptait pas la séparation (11.07.20)

**Kitty**, inuite happée mortellement à Montréal alors qu'elle tentait de s'éloigner de son conjoint violent (27.07.20)

#### Septembre 2020

**Johanne**, 58 ans, morte faute de soins de son conjoint « proche aidant » à Terrebonne (24.09.20), procès pour homicide involontaire (13.09.23)

#### Octobre 2020

**Émilie**, ses 2 enfants tués à Wendake, malgré plusieurs signalements à la DPJ (10.10.20)

**Dame et Sylvie**, 61 ans de Ahuntsic-Cartierville, assassinées par leurs conjoints (10.10.20)

#### Novembre 2020

**Mary**, 37 ans de Salluit, assassinée par son conjoint (01.11.20)

#### Décembre 2020

**Françoise**, 74 ans, de Laval, assassinée par son ex-conjoint (04.12.20)

#### Février 2021

**Elisapee**, 44 ans de Kuujjuaq, assassinée par son ex libéré sous caution (05.02.21)

**Marly**, 32 ans, femme racisée queer de Laval, assassinée par l'ex-conjoint de sa conjointe (21.02.21)

**Nancy**, 44 ans, tuée par son conjoint à Sainte-Sophie (23.02.21)

**Myriam**, 28 ans et sa mère Sylvie, 60 ans, assassinées par le conjoint récidiviste de Myriam à Saint-Hyacinthe (23.02.21)

#### Mars 2021

**Carolyne**, 40 ans, de Notre-Dame-des-Monts, succombe à ses blessures; son ex l'avait poignardée le 16 mars (18.03.21)

**Nadège**, 40 ans, une femme racisée mère de 5 enfants, poignardée à Saint-Léonard par son conjoint (19.03.21)

**Dame** survit aux blessures infligées par son conjoint qui l'avait poignardée à Limoilou (22.03.21)

**Rebekah**, 29 ans, femme racisée de LaSalle, décédée après avoir survécu à l'agression de son partenaire récidiviste le 20 mars (23.03.21)

**Kataluk**, 43 ans de Ivujivik, tuée par son conjoint au passé judiciaire (25.03.21)

#### Avril 2021

**Alerte Amber pour Wesley** 2 mois, enlevé par son père à Waterloo suite à une dispute familiale, retrouvé sain et sauf le jour même (14.04.21)

**Dyann**, 38 ans, tuée par son conjoint à Mercier (16.04.21)

**Dame de 34 ans de Longueuil** blessée par objet contondant par son conjoint (17.04.21)

#### Mai 2021

**Zoleikha**, 36 ans de Côte-Saint-Luc, poignardée par son conjoint (18.05.21):

C'est le 11e féminicide en 5 mois; les médias commencent à nommer la chose correctement (féminicide et non chicane ou drame) dans le titre de l'article.

#### Juin 2021

**Lisette**, 56 ans de Contrecoeur, tuée par son ex-conjoint connu des centres de crise (09.06.21)

**Nathalie**, 55 ans, de Limoilou, tuée par son conjoint (15.06.21)

**Hanadi**, 50 ans, poignardée à mort par son ex-conjoint à Ottawa; sa fille survit à ses blessures (15.06.21)

#### Juillet 2021

**Rajinder**, 32 ans de Parc-Extension, tuée par son conjoint récidiviste (19.07.21)

#### Septembre 2021

**Andréanne**, 32 ans de Saint-Donat, mère de 5 enfants, tuée par son conjoint récidiviste (27.09.21); reconnu coupable à son procès, bien qu'il ait déclaré au 911 qu'elle était tombée dans l'escalier, victime d'une overdose, les preuves faisant éte d'une odeur d'eau de javel et de traces de sang (13.09.23)

#### Octobre 2021

**Romane**, 24 ans tuée à Montréal (19.10.21)

#### Janvier 2022

**Manon**, 54 ans de Longueuil (05.01.22)

**Félix et Édouard**, tués par leur père dans l'explosion de leur maison à Arvida (10.01.22)

**Stella**, soixantaine, itinérante, morte de froid (19.01.22)

**Dame** trouvée morte dans son logement de Petite-Patrie (29.01.22)

#### Février 2022

**Dame de 34 ans**, mort suspecte à Saguenay (06.02.22)

**Patrizia**, 59 ans de Dunham, tuée par son conjoint (18.02.22)

**Maria**, 71 ans de Laval, "qui sortait rarement seule" tuée par son conjoint (19.02.22)

#### Mars 2022

**Madeleine**, 66 ans, de Lebel-sur-le Quévillon, tuée par son conjoint (03.03.22)  
**Enfant** de 12 ans battu par son père à Sherbrooke (30.03.22)

#### Avril 2022

**Louise**, 64 ans, retrouvée morte dans l'incendie allumé par son conjoint à Sainte-Agathe-des-Monts (01.04.22) - juin 2023 : le meurtrier est condamné à 8 ans de prison; le combat de sa fille est qu'il ne puisse bénéficier du patrimoine de Louise.  
**Cynthia**, 34 ans, tuée en pleine rue à Hochelaga- Maisonneuve (08.04.22)

#### Mai 2022

**Monique**, 58 ans de Carleton-sur-Mer, poignardée par son conjoint (05.05.22)  
**Dame** de 46 ans de Beauport, poignardée par son conjoint alors que sa fillette de 8 ans était dans l'appartement; l'homme avait été arrêté pour voies de fait à peine 2 heures plus tôt- le BEI enquête sur l'intervention du SPVQ (05.05.22)

#### Juin 2022

**Dame** de 25 ans, poignardée par son conjoint (connu du SPS) à Sherbrooke (20.06.22)

#### Juillet 2022

**Audrey**, 43 ans, retrouvée calcinée à Sorel-Tracy (31.07.22)

#### Août 2022

**Kamila**, 39 ans, tuée par son conjoint à Sainte-Marthe sur le Lac (17.08.22)  
L'ex conjoint de **Marie-Ève**, trouvée morte à Rivière-du-Loup, plaide coupable et est condamné à 4 ans de prison (17.08.22)

#### Septembre 2022

**Gisèle**, 29 ans, femme parrainée du Cameroun, vivant à LaSalle, poignardée devant ses 3 enfants par son ex qu'elle désirait quitter; le conjoint ayant déjà 3 dossiers en matière de violence - dont une agression armée au Palais de justice (08.09.22)  
**Viergemene**, 46 ans tuée par son conjoint récidiviste à Montréal-Nord (16.09.22)  
**La conjointe** de J-L Loder est poignardée pendant un mariage en Montérégie (17.09.22)  
**Synthia**, 38 ans, poignardée, ses 2 enfants noyés, par son conjoint qui a allumé un incendie pour cacher les meurtres à Brossard (24.09.22)  
**Karine**, 36 ans, tuée par son conjoint à Saint-Bernard (25.09.22)

#### Octobre 2022

**Jeune femme** de 18 ans, a réussi à sauver sa mère après que le conjoint ait assassiné les 2 enfants plus jeunes « suite à un drame familial » selon le SPL, à Laval (17.10.22)  
**Annie**, 90 ans, tuée par son conjoint de 82 ans « un incident tragique mais tout à fait isolé » dans une maison pour aîné.es à Vaudreuil-Dorion (19.10.22)

## Novembre 2022

**Dame** dans la quarantaine, blessée par arme blanche, au moins un enfant sur les lieux, à Saint-Hyacinthe (02.11.22)

**Donna**, 69 ans, décédée suite aux blessures infligées par son conjoint à Saint-Jean-sur-Richelieu (11-12.11.22)

## Décembre 2022

**Jade**, tds de 22 ans et sa grand-mère de 73 ans, tuées à Pointe-Saint-Charles (15.12.22)

**Marie Josie**, 45 ans, tuée par son conjoint à Pointe-aux-Trembles (26-27.12.22)

C'est le 40e meurtre conjugal confirmé au Québec depuis 2020 et la 40e victime de meurtre à Montréal en 2022. 184 femmes ont été tuées au Canada en 2022

## Janvier 2023

**Dame** dans la vingtaine, agressée par son conjoint, qui est sous le coup d'un article 810, à Longueuil (03.01.23)

**Nadine Flora**, dans la trentaine, originaire du Cameroun, qui vivait seule avec son enfant de moins d'un an, retrouvée morte à Mont-Saint-Hilaire (12.01.23)

**Dame** dans la trentaine, se réfugie pour appeler le 911 après avoir été battue et menacée de mort par son conjoint déjà reconnu pour voies de fait en 2021 à l'Ancienne Lorette (23.01.23)

## Février 2023

**Dame** dans la vingtaine, survit à une tentative de meurtre de son conjoint déjà reconnu pour violence conjugale. Il l'avait jetée du 3e étage à Sainte-Foy (05.02.23)

## Mars 2023

**Jolène**, 4 ans et **Nathan**, 12 ans, tués par leur père qui a volontairement causé un accident de la route, visant aussi la mère et 2 autres enfants, à Saint-Frédéric d'Adstock (15.03.23)

**Stéphanie**, assassinée par son partenaire à Wemindji (24.03.23)

**Josée**, 48 ans, trouvée morte à Sainte-Julienne, son conjoint reconnu pour violence (31.03.23)

## Avril 2023

**Raingie**, 38 ans, assassinée par son partenaire à Inukjuak (12.04.23)

## Mai 2023

Alerte Amber d'un bébé kidnappé par son père à Ville-Eymard, l'enfant est retrouvée peu après chez un ami du père (09.05.23)

Procès pour meurtre au second degré du conjoint de **Rebekah**, 29 ans, battue à mort à LaSalle en mars 2021.

#### Juin 2023

Alerte Amber pour **Laura**, un an, enlevée par son père en Nouvelle-Écosse, retrouvée en fin de journée à Saint-Hyacinthe (07.06.23)

**Melbita**, assassinée par son partenaire à Mont-Tremblant (14.06.23)

Alerte Amber pour **Frédérique et Sasha**, 2 jumelles enlevées par leur mère à Montréal, retrouvées à Saint-Alexis-des-Monts quelques heures plus tard (27.06.23)

#### Juillet 2023

**Ansuya**, 56 ans et sa fille de 12 ans, battues à mort par le conjoint/père qui se suicide à Lachine (26-27.07.23)

#### Août 2023

**Robyn-Krystle**, 39 ans de Pierrefonds-Roxboro, retrouvée morte à Wickham (19.08.23)

**Antoine et Tristan**, 3 ans, tués par leur père à Notre-Dame-des-Prairies (26.08.23)

#### Septembre 2023

**Katsuak**, 24 ans, assassinée par son partenaire à Ivujivik (18.09.23)

**Dame** de 79 ans, étranglée par son conjoint de 81 ans dans une RPA à Terrebonne (30.09.23)

#### Octobre 2023

**Daphnée**, 19 ans, tuée chez elle à Québec (25.10.23)

#### Décembre 2023

**Laury**, 21 ans, battue avec tentative d'étranglement par son ex-conjoint (accusé de voies de fait le 10 décembre et remis en liberté même si il avait des antécédents de violence conjugale (30.12.23)

#### Janvier 2024

Alerte Amber pour **Zeynab** 1 an, enlevée par Myranna, 18 ans à Montréal (02.01.24)

**Chloé**, 29 ans, tuée par son conjoint à Granby (05.01.24)

**Sabryna** porte plainte pour voies de fait contre l'ex-conjoint de Laury (11.01.24)

**Narjes**, 32 ans, originaire de la Tunisie (peut-être enceinte), lardée de coups de couteau, assassinée par son partenaire à PAT (26.01.24)

#### Février 2024

Alerte Amber pour **Lilouanne**, 8 ans, enlevée par son père à Repentigny, retrouvée le lendemain à Kahnawake (03.02.24)

**Lorraine**, 80 ans, tuée à coups de couteau par son conjoint à L'Épiphanie (12.02.24)

**Dame** de 51 ans poignardée par son conjoint à Saint-Basile le Grand (18.02.24)

**Joëlle**, 42 ans, trouvée morte dans un incendie à Loretteville (25.02.24)

#### Mars 2024

**Louise**, 70 ans, tuée par son conjoint au Lac Supérieur (27.03.24)

Avril 2024

**Josianne, 27 ans, trouvée morte à Candiac (09.04.24)**

Mai 2024

**Marie-Claude, 51 ans, tuée par son conjoint à Terrebonne (03.05.24)**

**Amanda, 34 ans tuée par son père à Ormstown (15.05.24)**

**Naïma, 55 ans, tué par son ex-conjoint dans le quartier Saint-Michel (18.05.24)**

**Alerte Amber pour Evelyne et Charles, enlevés par leur père et retrouvés sains et saufs à Saint-Vallier (27.05.24)**

Juin 2024

**Dame de 38 ans, « connue du SPVM », mort suspecte - blessures mortelles par arme blanche - un homme au lourd passé criminel n'est considéré que « témoin important », à Rosemont (16.06.24)**

**N.B. : la liste inclus rarement les meurtres des travailleuses du sexe et des femmes autochtones car ces féminicides sont la plupart du temps occultés des médias.**

***JAMAIS OUBLIÉES***

## CE QUI RESTE DES PRIORITÉS 2023-2024 - le changement organisationnel

- Rappel historique (financement):  
Aux débuts d'ANO-SEP, la structure de financement et de membrariat suivaient les lignes directrices du mouvement AI-ANON dont il faisait partie. ANO-SEP vivait donc de dons, d'adhésions et de projets ponctuels d'été.

Après avoir obtenu des subventions ponctuelles de l'archevêché de Montréal et de l'Éducation des adultes de Verdun, Ano-Sep obtient un financement de base de Centraide en 1978. Dans les années qui suivent s'ajoutent trois autres partenaires importants : la Conférence religieuse canadienne, la Régie régionale de la santé et des services sociaux du Québec et le Ministère de la Famille et des Aînés. De ces bailleurs de fonds il ne reste essentiellement que le Ministère de la Famille depuis avril 2015.

Les avancées des droits de groupes marginalisés semblent malheureusement accompagnées du mythe de l'égalité femmes-hommes déjà atteinte et les inégalités sexistes persistantes sont occultées. Malgré des apports de la Fondation Béati et de la Fondation Solstice pour des projets ponctuels, Centraide du Grand Montréal annonce au SEP en mai 2014 que son financement se terminera le 31 mars 2015.

Au même moment, le ministère de la Famille remettait en question son financement à la mission. À la perspective de perdre tout financement stable, la directrice générale a engrangé un surplus suffisant pour une année tout en rencontrant l'agente du Ministère. Le financement s'est donc poursuivi et même un montant ponctuel en 2017 nous a permis d'innover avec *Mieux vivre ma rupture*.

Avec la pandémie, ce programme a été soutenu par la Caisse d'économie solidaire Desjardins et la Fondation McConnell alors que *L'engrenage du contrôle* a reçu le soutien de la Fondation canadienne des femmes.

- Rappel historique (ressources humaines):  
Côté ressources humaines, tout se faisait bénévolement dans des locaux prêtés par les paroisses et même chez les fondatrices d'ANO-SEP à ses débuts. C'est à partir de 1978 que l'embauche d'une petite équipe dévouée est possible.

En 1994, Madame Bilodeau prend sa retraite après 22 années en tant que directrice. Elle est remplacée par Claire Bosman, qui restera en poste jusqu'à sa retraite au début des années 2000.

C'est la nouvelle directrice générale, Laurence Lagouarde qui pilotera le changement de nom lors d'une planification stratégique de 2002 à 2010.

Marie-Claude Lemire prend la relève jusqu'en 2013. Elle cède le flambeau à Marie Josèphe Pigeon, devenue directrice générale/agente de développement/responsable des communications/responsable du membrariat et du bénévolat/animatrice / intervenante / et le reste à partir de 2015.

Malgré toutes les tentatives depuis 2017, de recréer une équipe avec l'ajout d'une 2<sup>e</sup> travailleuse, soit à titre d'animatrice-intervenante, soit à titre de coordonnatrice, la coordination générale termine 2023-2024 toute seule.

- **Réalisation des priorités 2023-2024**

Ces embauches et le changement de description des tâches faisaient partie des priorités de changement organisationnel, accompagné de la révision des politiques internes. La coopérative de travail Convergence nous a accompagné de 2022 à 2023 sans grand impact. Quelques dialogues avec l'organisme Comité des organismes communautaires (COCO) sont restés « sur la glace » depuis février 2024.

Le changement organisationnel s'est donc plutôt concentré sur l'acquisition d'outils (base de données Hestia solutions), le passage des GAFAM aux libres (de dropbox à nextcloud, de gmail à des adresses courriels koumbit).

Aussi, nos pratiques commencent à intégrer les éléments exigés par la Loi 25 (3 formations et achat de mobilier spécifique).

## PRÉSENTATION DES PRIORITÉS 2024-2025

En cette année charnière, nos priorités seront plus modestes en nombre mais pas en envergure !

- Stabiliser, augmenter et pérenniser les capacités du SEP en animation et en intervention avec l'embauche d'une 2<sup>e</sup> animatrice-intervenante
- Élaborer un plan d'action pour des activités familiales (planification stratégique)
- Embaucher une chargée de projet pour réaliser une planification stratégique qui inclus :
  - Révision de sa mission
  - Évaluation des besoins et actualisation des activités
  - Diagnostic et stratégie pour le membrariat et le bénévolat
  - Poursuivre le changement organisationnel (révision des politiques)
  - Établir un plan de communication

# Remerciements

Un grand merci!  
aux membres du conseil d'administration,  
nos généreuses donatrices,  
tous nos partenaires, nos bailleurs de fonds  
et bien sûr à vous chères membres et participantes!



**Famille**  
**Québec** 

NEQ : 1142603043  
ARC: 10671 6467 RR0001



SEP- SERVICE D'ENTRAIDE PASSERELLE  
469 rue Jean-Talon Ouest, local 421  
Montréal, QC H3N 1R4  
Tél: 514.878.3456  
[info@entraidepasserelle.org](mailto:info@entraidepasserelle.org)  
[www.entraidepasserelle.org](http://www.entraidepasserelle.org)